



RAPPORT ANNUEL 2024

**DIRECTION DE COORDINATION
NATIONALE**

DES PÔLES ANTI-CORRUPTION

PÔLE ANTI-CORRUPTION ANTANANARIVO

PÔLE ANTI-CORRUPTION MAHAJANGA

PÔLE ANTI-CORRUPTION FIANARANTSOA

 Immeuble CNAPS—67ha , 5^{ème} étage
Antananarivo 101 Madagascar



www.dcn-pac.mg



SOMMAIRE

- 03** MOT DE LA COORDONNATRICE NATIONALE DES POLES ANTI-CORRUPTION
- 04** INTRODUCTION
- 06** PREMIÈRE PARTIE : LES RESSOURCES DE LA DIRECTION DE COORDINATION NATIONALE DES PÔLES ANTI-CORRUPTION
- 14** DEUXIEME PARTIE :RÉSULTATS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS ET RÉALISATIONS DES PAC
- 62** TROISIEME PARTIE : EVÉNEMENTS MARQUANTS
- 77** QUATRIEME PARTIE :ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE SELON LE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) DES PACS
- 81** CINQUIEME PARTIE :LES OBSTACLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET LES PERSPECTIVES-OBJECTIFS
- 84** CONCLUSION
- 85** LISTE DES TABLEAUX
- 88** LISTE DES FIGURES
- 89** LISTE DES ABBREVIATIONS

MOT DE LA COORDONNATRICE NATIONALE DES POLES ANTI-CORRUPTION



RABARIJOHN Rivotondrianina
Coordonnatrice Nationale des
Pôles Anti-Corruption

“

Pour une justice forte, au service de la transparence et de la redevabilité.

”

L'année 2024 a marqué une étape déterminante dans la consolidation des efforts nationaux de lutte contre la corruption à Madagascar. Grâce à l'engagement constant des acteurs judiciaires, techniques et institutionnels, les Pôles Anti-Corruption (PAC) ont poursuivi leurs missions avec rigueur, malgré les défis humains, logistiques et budgétaires.

L'opérationnalisation du PAC de Fianarantsoa en décembre 2024 constitue un tournant majeur, élargissant la couverture juridictionnelle spécialisée sur les régions du Sud et du Centre-Sud du pays. Cet accomplissement témoigne notre volonté d'assurer un accès équitable à une justice spécialisée, partout où la corruption sévit.

Ce rapport annuel retrace, avec précision et transparence, les résultats atteints, les évolutions statistiques, les décisions rendues, ainsi que les ressources mobilisées au sein des PAC d'Antananarivo, Mahajanga et désormais Fianarantsoa. Il met également en exergue les obstacles rencontrés, sans oublier les progrès réalisés, qu'ils soient d'ordre institutionnel, technologique ou humain.

Dans un contexte où la corruption demeure un frein au développement, les efforts de répression doivent aller de pair avec une gouvernance exemplaire, une coordination renforcée, et une stratégie claire. C'est dans cette perspective que la nouvelle Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (2025-2030) a été validée en 2024, établissant les fondements d'une nouvelle dynamique axée sur la performance, l'intégrité et la redevabilité.

Je tiens à remercier les Magistrats, Greffiers, personnels administratifs des PAC, ainsi que tous nos Partenaires Techniques et Financiers pour leur appui précieux. Ensemble, nous devons continuer à faire des PAC des piliers incontournables d'une justice indépendante, efficace et exemplaire.

INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par une étape significative dans l'engagement de la Direction de Coordination Nationale des Pôles Anti-corruption (DCN/PAC), avec l'opérationnalisation du Pôle Anti-corruption (PAC) de Fianarantsoa le 13 décembre 2024. Ce nouveau pôle, dont la compétence s'étend sur les ressorts des Cours d'Appel des juridictions de droit commun de Fianarantsoa et de Toliara, va renforcer l'arsenal judiciaire de lutte contre la corruption.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par l'élaboration et la validation de la nouvelle Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption pour la période 2025-2030.

Ce document détaille les réalisations accomplies, les événements marquants et les indicateurs de performance, offrant ainsi une vision d'ensemble des efforts déployés et des axes d'amélioration pour les années à venir. L'objectif demeure inchangé : contribuer activement à la lutte contre la recrudescence de la corruption et des infractions assimilées, au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme ainsi qu'aux infractions économiques et financières graves, en application du Plan Général de l'État (PGE) axé sur « la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ».



LA PLUS GRANDE RÉALISATION DE L'ANNÉE 2024

★ Lancement officiel du PAC Fianarantsoa le 13 Décembre 2024



★ Installation des Magistrats



PREMIÈRE PARTIE :

LES RESSOURCES DE LA DIRECTION
DE COORDINATION NATIONALE
DES PÔLES ANTI-CORRUPTION

I- LA DIRECTION DE COORDINATION NATIONALE (DCN)

I.1- DIRECTION ADMINISTRATIF ET FINANCIER

I.1.1- LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2024, l'effectif total du personnel s'élève à 153 personnes, réparties comme suit : 56 agents pour la Direction de Coordination Nationale (DCN), 46 pour le PAC Antananarivo, 28 pour le PAC Mahajanga et 23 pour le PAC Fianarantsoa.

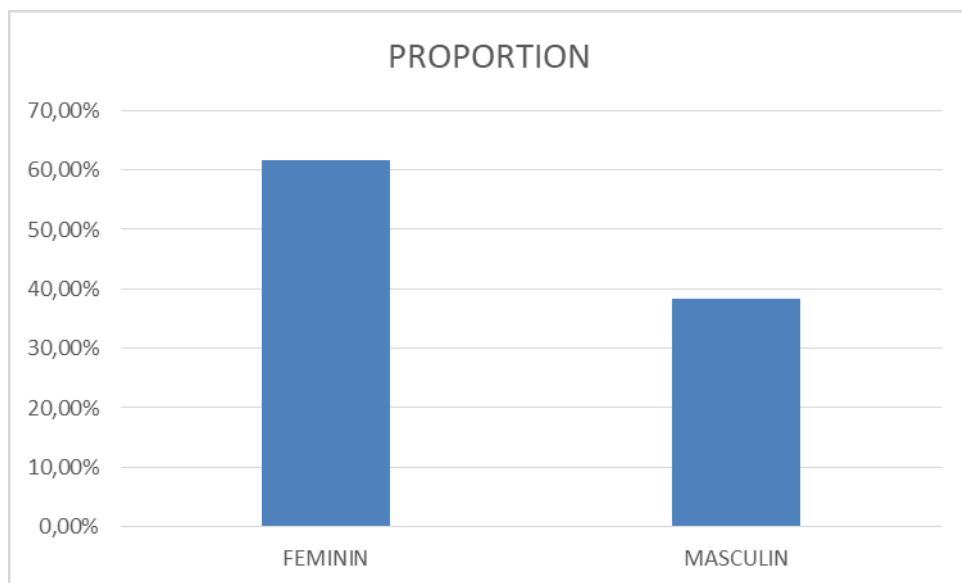
La répartition détaillée du personnel par entité est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Le personnel de la DCN et des PACs

ENTITE	EFFECTIF
DIRECTION DE COORDINATION NATIONALE DES PAC	56
AGENTS ADMINISTRATIF ET ET APPUI AU PAC MAHAJANGA	12
AGENTS ADMINISTRATIF ET APPUI AU PAC FIANARANTSOA	4
POLE ANTI-CORRUPTION ANTANANARIVO	46
MAGISTRATS	24
GREFFIERS	22
POLE ANTI-CORRUPTION MAHAJANGA	28
MAGISTRATS	11
GREFFIERS	17
POLE ANTI-CORRUPTION FIANARANTSOA	23
MAGISTRATS	12
GREFFIERS	11
TOTAL GENERAL	153

Source : DAF/ Service Administratif et Personnel/février 2025

Figure 1: Les personnels de la DCN/PAC selon le genre durant l'année 2024



61,68 % du personnel est de genre féminin, tandis que 38,32 % est de genre masculin.

I.1.2- LES ACQUISITIONS :

Deux nouvelles acquisitions immobilières ont marqué l'année 2024 :

- ↳ **le bâtiment du Pôle Anti-Corruption de Fianarantsoa grâce au co-financement de la Ressource Propre Interne et le financement du PNUD,**
- ↳ **un véhicule 4x4 doté par le PNUD destiné aux activités du PAC Fianarantsoa.**

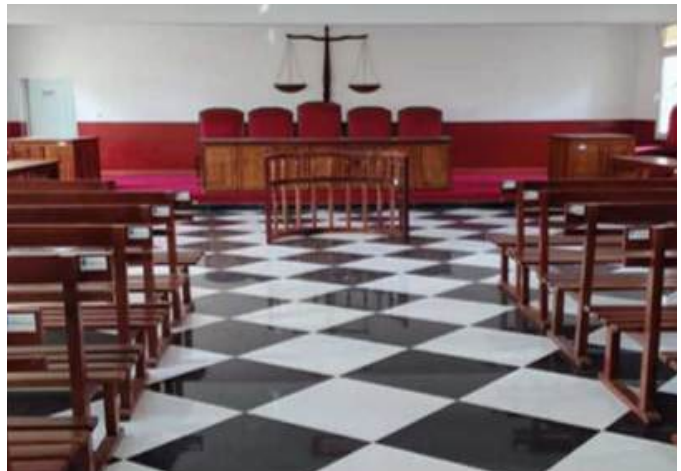
Tableau 2 : Les nouvelles acquisitions

RUBRIQUE	Localité	Financement
Bâtiment du PAC Fianarantsoa	Fianarantsoa	RPI / Don PNUD
Véhicule Toyota LC	Fianarantsoa	Don PNUD

Source : DAF/ Service Logistique/février 2025



Bâtiment du PAC Fianarantsoa.



Véhicule Toyota LC.

I.1.3- LES RESSOURCES FINANCIÈRES

I.1.3.1- LES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DE LA DCN/PAC :

Pour l'année 2024, le budget total alloué à la Direction de Coordination Nationale des PAC dans le cadre de la loi de finances s'élève à **4 723 467 000 Ariary**. Sa répartition est détaillée comme suit :

Tableau 3 : Budget de la DCN/PAC au titre de l'exercice 2024

(En Ariary)

RUBRIQUE	LFI	LFR	Ecart
Fonctionnement dont :	4 251 582 000,00	2 953 728 855,00	1 297 853 145,00
Solde	3 000 000 000,00	1 724 145 355,00	1 275 854 645,00
Hors solde	1 251 582 000,00	1 229 583 500,00	21 998 500,00
Investissement	471 885 000,00	462 074 000,00	9 811 000,00
Total	4 723 467 000,00	3 415 802 855,00	1 307 664 145,00

Source : DAF/ Service Comptabilité et Finance/février 2025

Ce tableau met en évidence des révisions budgétaires à la baisse, notamment sur la rubrique fonctionnement solde(compte 6021), avec une diminution de **1 275 854 645 Ariary**. Cette réduction a directement impacté les effectifs de la Direction de Coordination Nationale et des Pôles Anti-Corruption.

I.1.3.2- LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES EN 2024

Sur un budget total de **3 415 802 855 Ariary** inscrit dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2024, **3 405 451 381 Ariary** ont été engagés, soit un taux de réalisation de 99,70 %.

Par ailleurs, la réhabilitation du local abritant le PAC Fianarantsoa a absorbé 99,17 % du montant prévisionnel alloué à l'investissement.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution budgétaire de la DCN/PAC.

Tableau 4 : Les réalisations au titre de l'exercice 2024

(En Ariary)

RUBRIQUE	LFR	REALISATION	TAUX	OBSERVATIONS
Fonctionnement dont :	2 953 728 855,00	2 947 209 118,00	99,78%	
Solde	1 724 145 355,00	1 724 145 355,00	100,00%	Effectif limité du personnel au sein de la DCN et des PAC
Hors solde	1 229 583 500,00	1 223 063 763,00	99,47%	
Investissement	462 074 000,00	458 242 263,00	99,17%	Réhabilitation
Total	3 415 802 855,00	3 405 451 381,00	99,70%	

Source : DAF/ Service Comptabilité et Finance/février 2025

I.1.4- LES FRAIS DE JUSTICE PÉNALE ET ASSIMILÉS OU FJPA

Concernant les FJPA, sur un montant prévisionnel de 146 250 000,00 Ariary, un montant de 145 796 227,40 Ariary a été utilisé, soit un taux de réalisation de 99,69 %.

Les audiences foraines sont limitées en raison de l'insuffisance du crédit alloué aux FJPA des deux PACs d'Antananarivo et de Mahajanga. De plus, la mise en place du PAC Fianarantsoa viendra encore restreindre les déplacements des juridictions, le crédit FJPA étant revu à la baisse pour l'année 2025.

Le tableau suivant illustre la répartition des Frais de Justice Pénale durant l'année 2024

Tableau 5 : Les Frais de Justice Pénale et assimilés ou FJPA

OBJETS	MONTANT PREVISIONNEL	MODIFICATION	REALISATION	TAUX
Frais de Transfèrement	2 000 000	-	-	-
Honoraire des Experts	5 500 000	1 665 000	1 664 960	100,00%
Indemnité des Assesseurs	18 000 000	18 853 000	18 400 000	97,60%
Droits d'expédition des Greffes	58 000 000	44 000 000	43 999 866	100,00%
Émoluments des Huissiers	1 000 000	6 982 000	6 981 401,40	99,99%
Frais de Voyage des Magistrats et Greffiers	8 000 000	-	-	0,00%
Frais de défense d'office	1 000 000	-	-	0,00%
Carburants et Lubrifiants	50 750 000	74 750 000	74 750 000	100,00%
Frais d'investigations Particulières	2 000 000	-	-	0,00%
TOTAL	146 250 000	146 250 000	145 796 227,40	99,69%

Source : DAF/février 2025

I.2- DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE SUIVI-EVALUATION

I.2.1-LES ACTIVITÉS DE LA DSISE

La Direction du Système d'Information et de Suivi-Évaluation (DSISE) a pour mission de piloter l'architecture informatique, d'assurer la fiabilité des données statistiques, de développer des outils numériques d'aider à la décision et d'assurer le suivi-évaluation des performances.

En 2024, la DSISE a assuré le déploiement de quelques outils numériques clés (Portail PAC, InfoPAC, Webmail). Elle a également produit régulièrement les rapports périodiques requis et répondu aux demandes statistiques des institutions nationales et internationales.

Malgré certaines contraintes budgétaires ayant limité l'organisation de formation et l'extension du parc informatique, le taux global de réalisation des activités est resté élevé.

Tableau 6 : Les réalisations DSISE durant l'année 2024

Activités	Réalisations	Taux de réalisation	Observations
Parc informatique installé et géré	2	70%	Faute de budget, le câblage réseau du PAC Fianarantsoa reste à réaliser.
Applications numériques développées et déployées	Portail PAC ; InfoPAC ; Web-mail : déployés	60%	E-ASA, Gestion Stock : en cours de déploiement ; CSCA, E-Ticketing : en phase de développement.
Assistance informatique pour les PAC	Assistances spécialisées	100%	Assistance technique aux juges d'instruction pour les affaires relevant de la cybercriminalité ou infractions liées aux technologies de l'information
	Assistance en Hardware	90%	Certains équipements n'ont pas pu être réparés en raison du manque de crédits alloués à la maintenance informatique.
Rapports périodiques élaborés	5	100%	Rapport annuel et rapports trimestriels
Ateliers et formations organisés ou suivis	18	60%	Faute de budget, 12 formations prévues pour les Magistrats et Greffiers des PAC n'ont pas pu être organisées.
Données statistiques préparées et produites	↳ Réponses aux demandes des autres institutions ↳ Alimentation du site web ↳ Élaboration de brochures	100%	Structures concernées : SIIGAC/CSI, MINJUS, UNODC, PNUD, Banque mondiale, SAMIFIN, BIANCO, SADC (dans le cadre du suivi et évaluation de la Lutte contre la Corruption). Programme d'assistance technique pour le diagnostic de la gouvernance et de la lutte contre la corruption (DGC), Départements FAD et LEG du FMI.
Participation à la Task-Force statistique sur le LBC/FT (Point focal DCN/PAC)	Réunions de la Task-Force dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	100%	Réunion périodique avec le SAMIFIN

Source : DSISE/février 2025

I.3- PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

I.3.1- LES ACTIVITÉS DE LA PRMP

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) pour l'année 2024 de la Direction de Coordination Nationale des Pôles Anti-Corruption prévoyait douze (12) marchés dont deux (2) d'entre eux comportaient deux (2) lots chacun*.

Tous les marchés ont été exécutés malgré les relances à plusieurs reprises dues aux nombreuses procédures infructueuses. Cela s'accompagne de la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment du PAC Fianarantsoa.

Tableau 7 : Tableau récapitulatif des activités de la PRMP

Nature	Marchés prévus	Signature		Marchés exécutés			
		Conventions	Acte d'engagement	PPM 2024		PAC Fianarantsoa	
		Durant le 3 ^{ème} trimestre	Mois de novembre	Durant le 3 ^{ème} trimestre	Durant le 4 ^{ème} trimestre	Mois de novembre	
Fournitures	4	5		2	3	Nature	
Prestations de service	8	8	1	1	8	Travaux	2

Source : PRMP/février 2025

DEUXIEME PARTIE :
RÉSULTATS QUANTITATIFS
ET QUALITATIFS
ET
RÉALISATIONS DES PAC

II- LES JURIDICTIONS DES PÔLES ANTI-CORRUPTION

II.1- LES ACTIVITÉS DU PAC 1ER DEGRÉ ANTANANARIVO

II.1.1- ACTIVITÉS DU PARQUET PRÈS LE PAC PREMIER DEGRÉ

Au début de l'année 2024, aucune affaire n'a été en instance au Parquet de premier degré d'Antananarivo.

Toutefois, au cours de l'année, 247 nouvelles affaires ont été enregistrées : 217 affaires correctionnelles et 30 affaires criminelles.

L'ensemble de ces dossiers a été traité au cours de l'année, si bien qu'aucune affaire n'a été en instance à la fin de l'exercice.

Tableau 8 : Etat des affaires enregistrées au Parquet près le PAC 1er degré Antananarivo durant l'année 2024

Affaires	Instance	Entrées	Total à traiter	Sorties	Instance à la fin d'année
Criminelles ordinaires	0	30	30	30	0
Correctionnelles	0	217	217	217	0
TOTAL GÉNÉRAL	0	247	247	247	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Le tableau ci-dessous récapitule les affaires enregistrées depuis la création du PAC d'Antananarivo. Il inclut les dossiers transmis par la CPAC/CPEAC au Pôle Anti-Corruption d'Antananarivo, ainsi que le nombre total d'affaires enregistrées chaque année.

La moyenne annuelle des dossiers s'élève à 222. En 2024, une baisse de 21,8 % du volume des dossiers enregistrés a été observée par rapport à l'année précédente.

Tableau 9 : Évolution de la saisine du Parquet 1er degré du PAC Antananarivo depuis sa création jusqu'à 2024

PERIODE	DOSSIERS CPAC/ CPEAC TRANSMIS AU PAC ANTANANARIVO	Juin 2018 à décembre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
AFFAIRES ENTRANTES	148	98	312	201	243	215	316	247	1780

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.1.2- SOURCES DES PROCÈS-VERBAUX TRANSMIS AU PARQUET DURANT L'ANNÉE 2024

Les 247 dossiers reçus par le Parquet près le PAC d'Antananarivo au cours de l'année 2024 ont été répartis de la manière suivante :

✦ **BIANCO : 45,74%**

✦ **Gendarmerie Nationale : 22,27%**

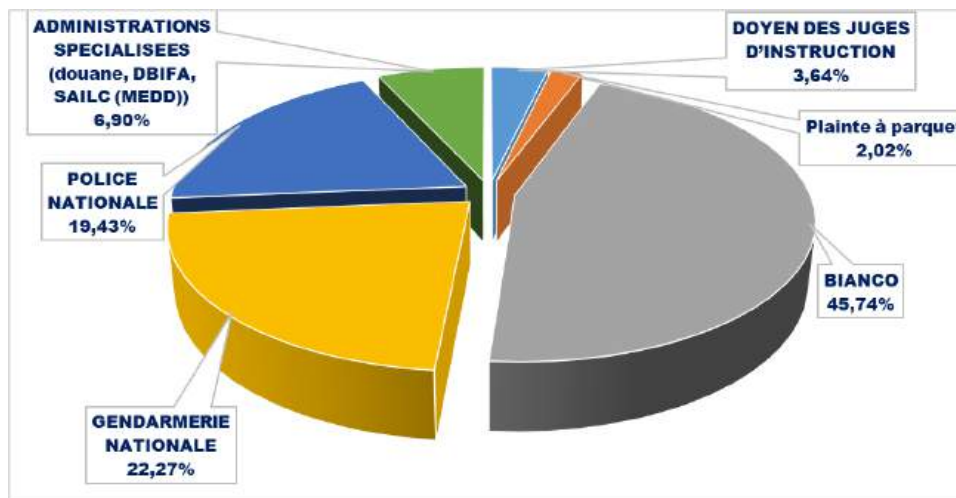
✦ **Direction de la Police Nationale : 19,43%**

✦ **Administrations spécialisées (Direction de la Brigade d'Investigation Financière et de l'Audit (DBIFA),-
Service de l'Audit Interne et de Lutte contre la Corruption (SAILC/MEDD)):6,90%**

✦ **Doyen des Juges d'Instruction : 3,64%**

✦ **Plainte à parquet : 2,02%**

Figure 2 : Les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2024



Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

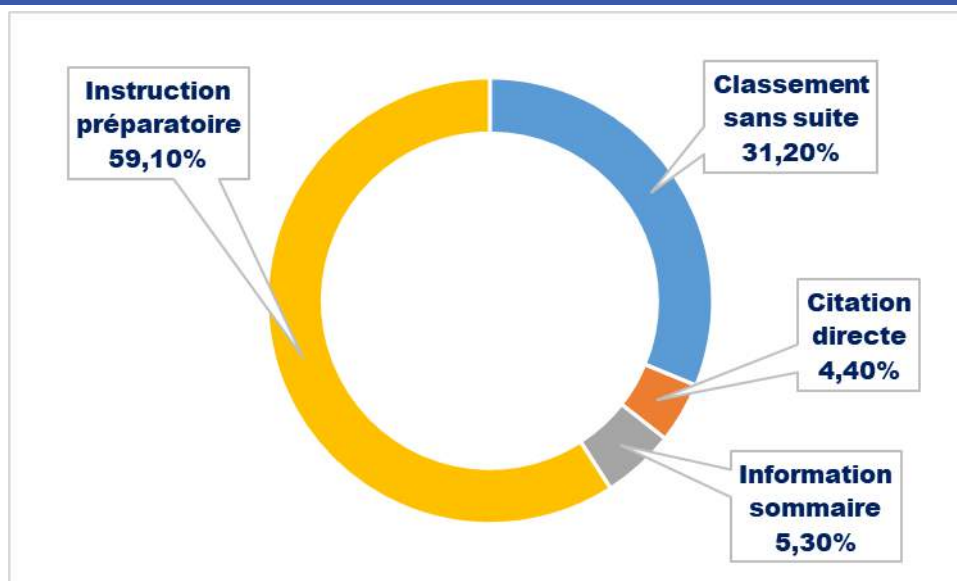
II.1.3- RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LES MODES DE POURSUITE APPLIQUÉES PAR LE PARQUET 1ER DEGRÉ DU PAC ANTANANARIVO AU COURS DE L'ANNÉE 2024

Au cours de l'année 2024, le Parquet 1er degré a réparti les dossiers en fonction des modes de poursuite appliquées comme suit:

- ↳ **59,1% des affaires réglées au niveau du parquet 1er degré ont fait l'objet de réquisitoire introductif devant les cabinets d'instruction préparatoire.**
- ↳ **5,3 % des affaires réglées sont traitées en information sommaire**
- ↳ **4,4% selon la procédure de citation directe devant le Tribunal correctionnel**
- ↳ **31,2% des affaires ont été classées sans suite**

Une part significative des dossiers a été classée sans suite, cela peut être due à un manque de preuves ou à d'autres raisons juridiques empêchant leur poursuite (affaires purement civiles, poursuite inopportune, charges insuffisantes et pas d'infraction pénale relevant la compétence du PAC.).

Figure 3: Répartition des affaires selon les modes de poursuites prises par le Ministère Public durant l'année 2024



Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.1.4- SITUATION DES DOSSIERS TRANSMIS AUX OPJ ET LES ADMINISTRATIONS SPÉCIALISÉES.

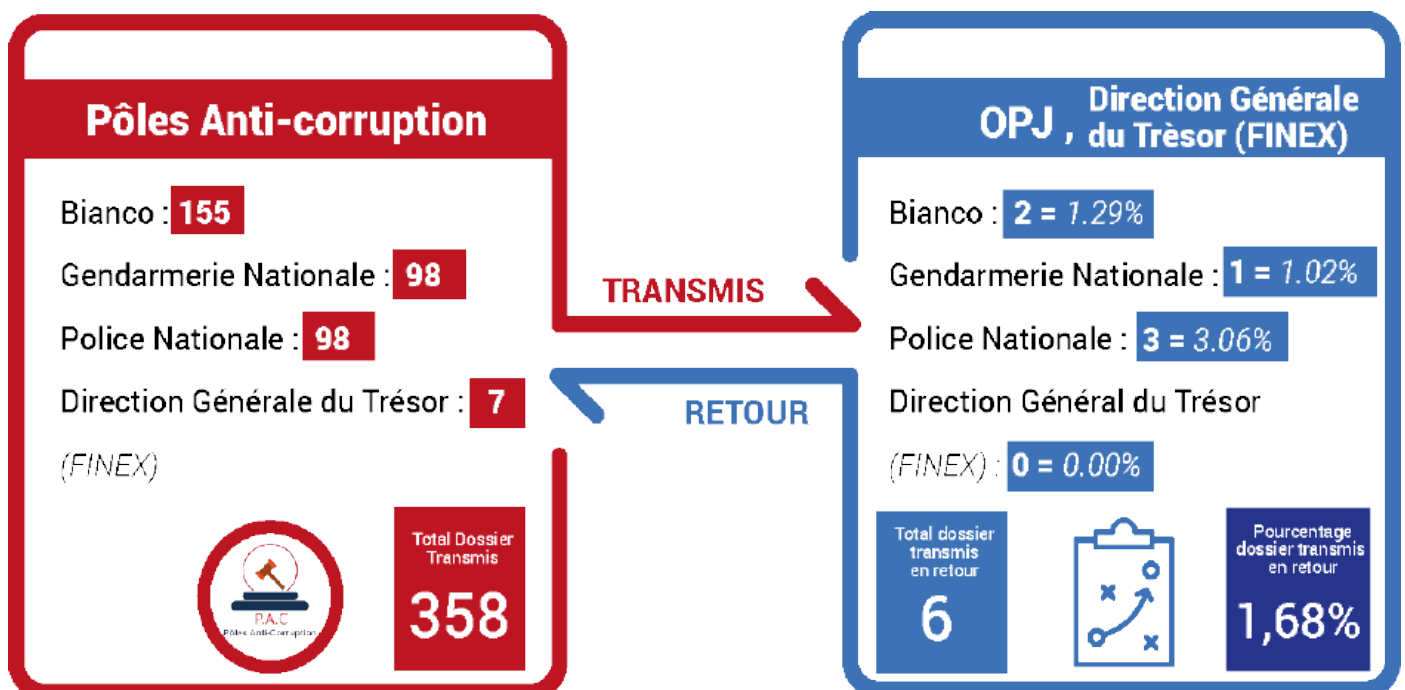
En 2024, le parquet de premier degré a soumis 358 dossiers à l'enquête, impliquant les unités de traitement (OPJ) et les administrations spécialisées, notamment la Direction Générale du Trésor et le Service de Financement Extérieur. Parmi ces dossiers, seuls six ont été retournés, représentant 1,68 % du total.

Tableau 10 : Situation des dossiers transmis aux OPJ et des administrations spécialisées au cours de l'année 2024

Unité de traitement	Nombre de dossiers transmis	Nombre de dossiers transmis en retour	Pourcentage de dossiers transmis en retour
BIANCO	155	2	1,29%
Gendarmerie Nationale	98	1	1,02%
Police Nationale	98	3	3,06%
Direction générale	7	0	0,00%
TOTAL	358	6	1,68%

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Figure 4 : Les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2024



Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.1.5- SITUATION DE TRAITEMENT DES RAPPORTS DES ADMINISTRATIONS SPÉCIALISÉES.

En 2024, le Parquet de premier degré a reçu 20 rapports émanant des Administrations Spécialisées, notamment le SAMIFIN, la DBIFA et le MEDD/SALC. Parmi ces rapports, 50 % ont été traités au cours de l'année.

Tableau 11 : Situation de traitement des rapports des administrations spécialisées au cours de l'année 2024

	RAPPORTS REÇUS	TRAITES	EN COURS
SAMIFIN	18	8	10
DBIFA	1	1	0
MEDD/SALC	1	1	0
TOTAL	20	10	10

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

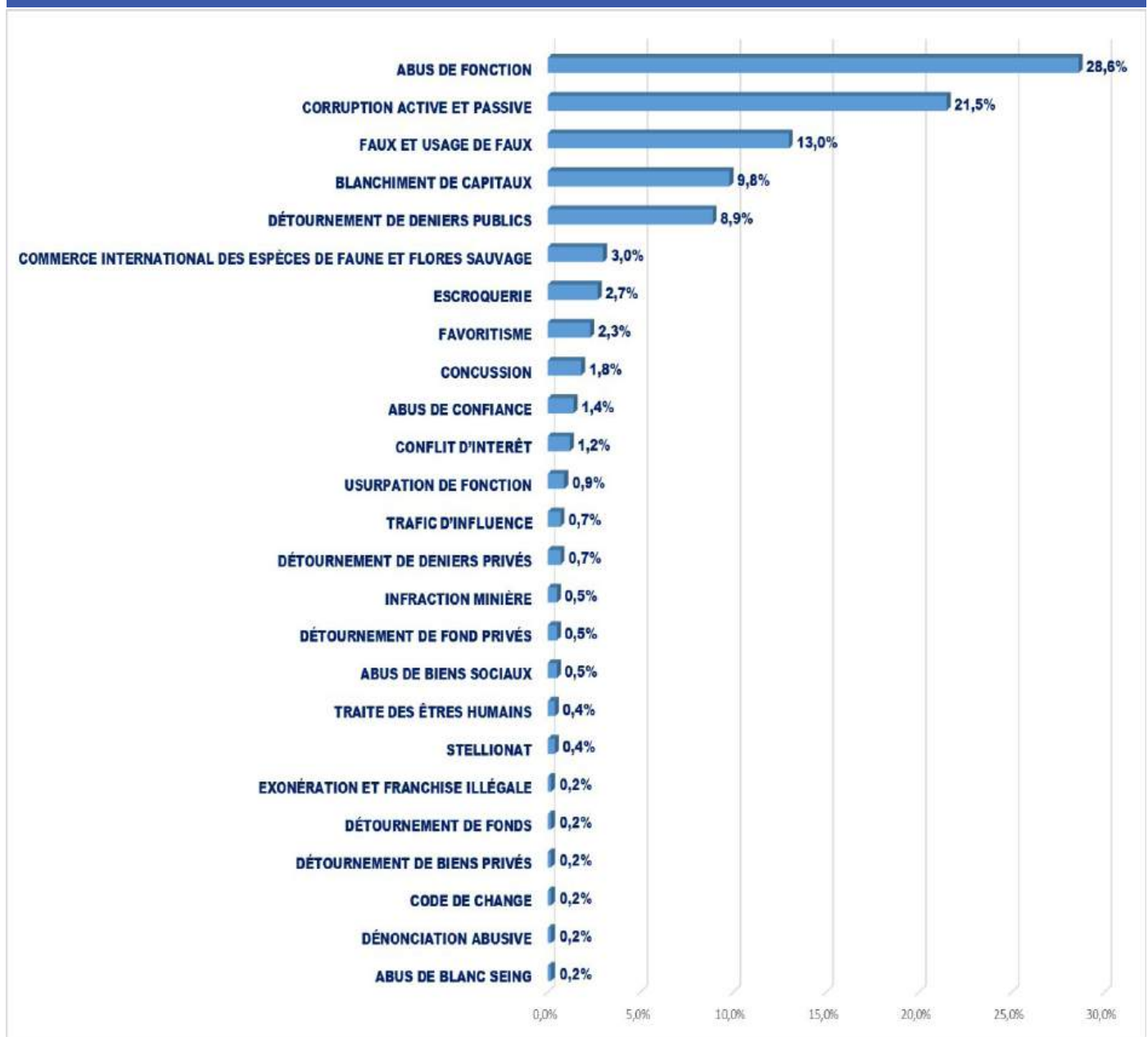
II.1.6- LES PRINCIPALES INFRACTIONS DÉFÉRÉES AU PARQUET AU COURS DE L'ANNÉE 2024

En 2024, l'abus de fonction a été l'infraction la plus poursuivie, représentant 28,7 % des affaires traitées, suivi de l'infraction de corruption active et passive (21,5%) et du faux et usage de faux (13 %). Bien que moins fréquentes, les autres infractions liées à la corruption demeurent significatives.

Certaines infractions de droit commun, telles que l'association de malfaiteurs, les menaces verbales ou l'évasion, peuvent être liées également aux infractions relevant de la compétence du PAC.

La figure ci-dessous illustre la répartition des infractions traitées par le PAC en 2024.

Figure 5 : Les infractions traitées au PAC Antananarivo au cours de l'année 2024

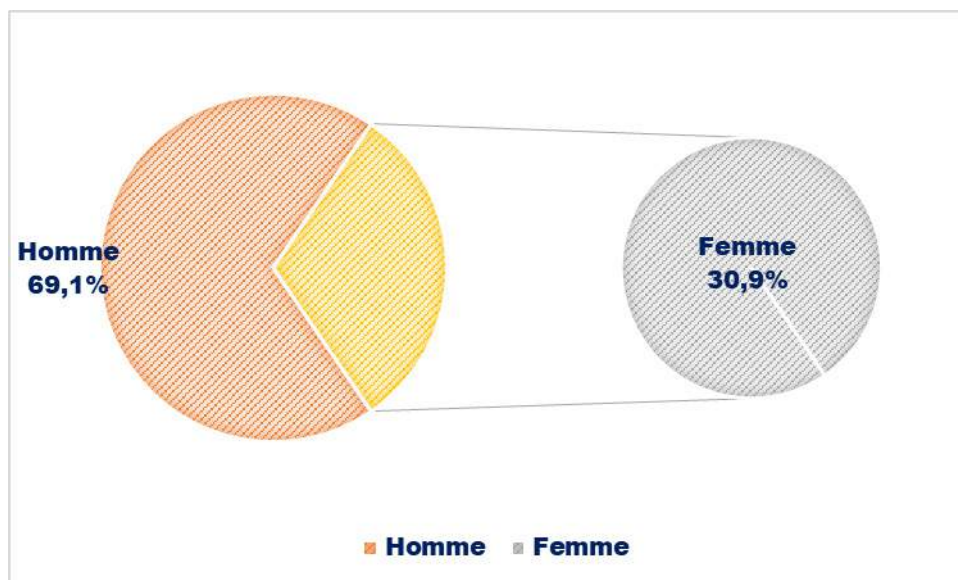


Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.1.7- RÉPARTITION DES PRÉVENUS SELON LE GENRE

Au cours de l'année 2024, près d'un tiers des personnes impliquées au niveau du Parquet 1er degré étaient de sexe féminin. Cette figure ci-dessous illustre la répartition des personnes prévenues au niveau du Parquet selon leur genre.

Figure 6 : La répartition des personnes présentées le parquet 1er degré selon le genre au cours de l'année 2024

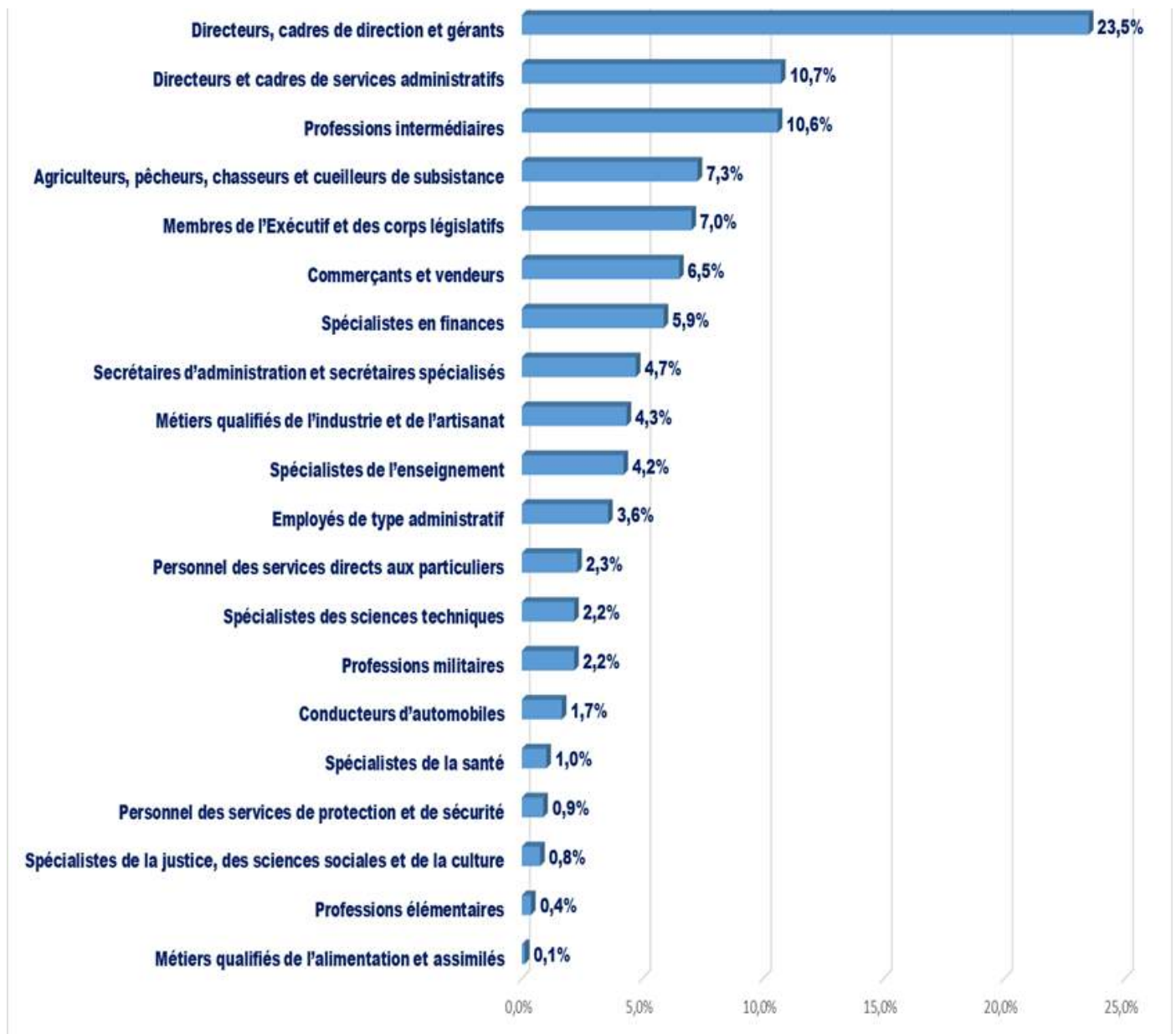


Source: DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.1.8- RÉPARTITION DES PRÉVENUS SELON LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

Selon la Classification Internationale Type des Professions 2008 (CITP 08), le groupe des « Directeurs, cadres de direction et gérants » occupe la première position avec une proportion de 23,5%. Il est suivi par les groupes « Directeurs et cadres de services administratifs » et « Professions intermédiaires » (contrôleur de domaine, contrôleur de commerce, chef de division,...) qui représentent chacun 10,7% et 10,6% des personnes prévenues. Le détail de la répartition des prévenus selon la catégorie socio-professionnelle est présenté par la figure ci-après.

Figure 7: La répartition des prévenus du Parquet près le PAC 1er degré Antananarivo selon les catégories socio-professionnelles pour l'année 2024



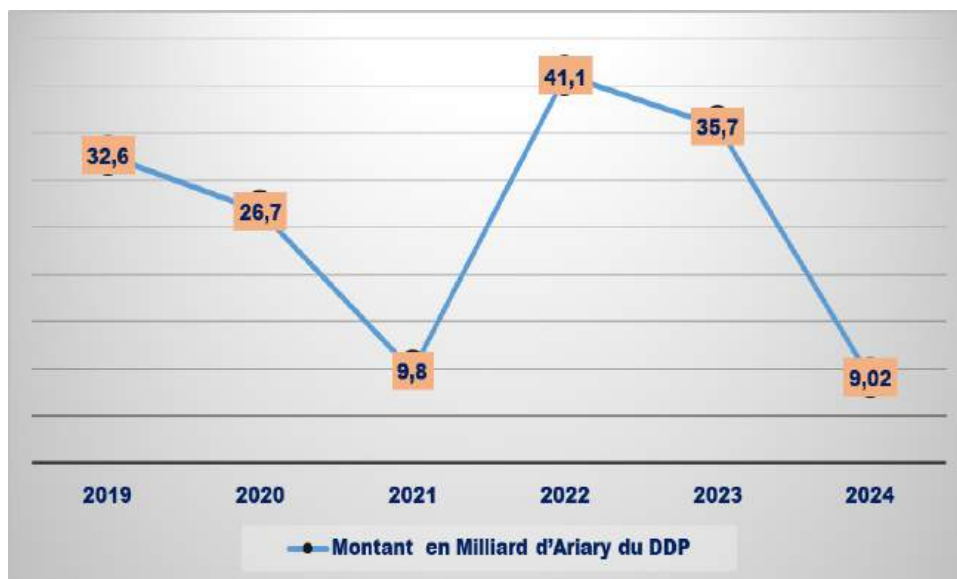
Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.1.9- MONTANT APPROXIMATIF DES FLUX FINANCIERS MIS EN JEU EN MATIÈRE DE DETOURNEMENT DE DENIERS PUBLICS AU NIVEAU DU PARQUET ANTANANARIVO

En 2024, le montant approximatif des flux financiers mis en jeu en matière de **Détournement de Deniers Publics** est estimé à **35,7 milliards d'Ariary**. Il est à noter qu'il y a une diminution par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous illustre les montants en milliards d'Ariary des détournements de deniers publics pour chaque année de 2019 à 2024.

Figure 8 : Évolution du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics de 2019 à 2024



Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.2- ACTIVITÉS DU SIÈGE DU PAC PREMIER DEGRÉ

II.2.1- DÉCISIONS RENDUES AU NIVEAU DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU 1ER DEGRÉ

Au cours de l'année 2024, le Tribunal Correctionnel 1er degré du PAC d'Antananarivo a enrôlé 179 dossiers. Sur ce total, 132 ont été jugés, tandis que 47 ont été renvoyés à la fin de l'année.

Le taux de liquidation des dossiers s'élève ainsi à 73,7 % sur la période concernée. Parmi les décisions rendues, 71,2 % ont fait l'objet d'un appel, tandis que 30,3 % des jugements sont devenus définitifs.

Tableau 12: Situation des dossiers jugés au niveau du tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo au cours de l'année 2024

PERIODE	AFFAIRES ENROLEES	AFFAIRES JUGEES	AFFAIRES RENVOYEEES
2024	179	132	47

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Entre juin 2018 et 2024, 843 décisions ont été rendues par le Tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo avec une moyenne annuelle de 120 décisions.

En résumé, après une forte hausse en 2019, le nombre de décisions rendues s'est stabilisé autour de 120 à 130 par an, avec quelques fluctuations.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de décisions rendues par période annuelle de juin à décembre 2018 jusqu'en 2024.

Tableau 13 : Évolution des décisions rendues par le Tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo de juin 2018 jusqu'en décembre 2024

PERIODE	Juin à décembre 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE DE DECISIONS RENDUES	14	169	124	125	156	123	132

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.2.2- LES CONDAMNATIONS

En 2024, 815 prévenus ont comparu devant le Tribunal correctionnel premier degré du PAC d'Antananarivo. Parmi eux, les personnes morales représentaient 2,7 % du total.

Concernant les jugements rendus :

↳ **378 citoyens, 136 agents publics et 11 élus ont été relaxés.**

↳ **175 citoyens, 79 agents publics et 14 élus ont été condamnés.**

Parmi les personnes physiques condamnées, 29 étrangers de nationalités diverses ont été jugés coupables, dont 23 Chinois, 2 Français, 2 Sri-Lankais, 1 Pakistanais et 1 Indien.

S'agissant des personnes morales, 9 ont été condamnées.

Le taux de condamnation pour l'année s'est établi à 33,9 %.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des personnes jugées.

Tableau 14 : La situation des personnes jugées du Tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo pour l'année 2024

PREVENUS	NOMBRE DE PERSONNES JUGEES	NOMBRE DE PREVENUS RELAXES	NOMBRE DE PREVENUS CONDAMNES
SIMPLES CITOYENS	553	378	175
AGENTS PUBLICS OU FONCTIONNAIRES	215	136	79
ELUS	25	11	14
PERSONNES MORALES	22	13	9
Total	815	538	277

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

En 2024, 33,3 % des condamnés, qu'ils soient des agents publics ou des fonctionnaires, sont du genre féminin.

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les personnes jugées, les prévenus relaxés et les prévenus condamnés pour les années 2019 à 2024, ainsi que le taux de condamnation pour chaque année.

Tableau 15 : Évolution de nombre des personnes jugées, relaxées et condamnées du tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	NOMBRE PERSONNES	NOMBRE PREVENUS RELAXES	NOMBRE PREVENUS	TAUX DE CONdamnATION
2019	548	321	227	41,4%
2020	353	251	102	28,9%
2021	575	388	184	32,0%
2022	747	539	208	27,8%
2023	568	358	210	36,9%
2024	815	538	277	33,9%

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.2.3- LES PEINES PRONONCÉES PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL 1ER DEGRÉ DU PAC ANTANANARIVO

En 2024, le Tribunal correctionnel premier degré du PAC d'Antananarivo a prononcé des peines à l'encontre de 267 individus et 9 personnes morales.

La répartition des condamnations est la suivante :

- ✎ Simples citoyens malgaches :
 - ⊙ 69 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement ferme uniquement.
 - ⊙ 48 ont écopé d'une amende ferme uniquement.
 - ⊙ 29 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'une amende.
- ✎ Citoyens étrangers (23 Chinois, 2 Français, 2 Sri-Lankais, 1 Pakistanais et 1 Indien) :
 - ⊙ 15 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement avec amende.
 - ⊙ 12 ont écopé d'une amende ferme uniquement.
 - ⊙ 2 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement ferme uniquement.
- ✎ Agents publics et fonctionnaires :
 - ⊙ 31 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement ferme uniquement.
 - ⊙ 25 ont écopé d'une amende ferme uniquement.
 - ⊙ 22 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'une amende.
- ✎ Élus :
 - ⊙ 6 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement ferme assortie d'une amende.
 - ⊙ 4 ont écopé d'une peine d'emprisonnement ferme uniquement.
 - ⊙ 4 ont été condamnés à une amende ferme uniquement.
- ✎ Personnes morales :
 - ⊙ 5 ont été condamnées à une amende.
 - ⊙ 2 ont écopé d'une suspension d'activités assortie d'une amende.
 - ⊙ 2 ont été condamnées à une suspension d'activités sans amende.

Par ailleurs, 41,02 % des agents publics condamnés ont été frappés par une interdiction d'exercer dans la fonction publique à titre de peine complémentaire.

En outre, 22,22 % des sociétés sanctionnées ont fait l'objet de mesures complémentaires de publication des décisions.

Le tableau suivant illustre la situation des condamnations prononcées par le Tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo pour l'année 2024.

Tableau 16 : La situation des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo pour l'année 2024

PEINES	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE	EMPRISONNEMENT SANS AMENDE	AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES AVEC AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES SANS AMENDE
SIMPLES CITOYENS MALAGASY	29	69	48	0	0
CITOYENS ETRANGERS	15	2	12	0	0
AGENTS PUBLICS OU FONCTIONNAIRES	22	31	25	0	0
ELUS	6	4	4	0	0
PERSONNES MORALES	1	0	5	2	2
TOTAL	73	106	94	2	2

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des peines principales prononcées par le siège premier degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

Tableau 17 : Évolution des peines principales prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE	EMPRISONNEMENT SANS AMENDE	AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES AVEC AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES SANS AMENDE
2019	163	80	22	0	0
2020	65	21	11	5	0
2021	111	54	17	2	0
2022	119	41	39	9	0
2023	63	33	110	4	0
2024	73	106	94	2	2

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.2.4- LES DOSSIERS TRAITÉS AU NIVEAU DE LA CHAMBRE DE DÉTENTION PRÉVENTIVE (CDP)

Les oppositions aux décisions de mise en liberté provisoire :

En 2024, la Chambre de Détention Préventive a enregistré 68 demandes d'opposition aux décisions de mise en liberté provisoire, émanant du Ministère public et des parties civiles. Parmi ces recours, 33,82 % des décisions ont été infirmées.

Tableau 18: Évolution de demandes d'opposition et décisions prises de la CDP du siège 1er degré, PAC Antananarivo de 2022 à 2024

PERIODE	LES DECISIONS FRAPPEES D'OPPOSITION [PAR INDIVIDU]	LES DECISIONS INFIRMEES	LES DECISIONS CONFIRMEES [PAR INDIVIDU]	TAUX D'INFIRMATION
2022	32	6	26	18,75%
2023	26	9	17	34,61%
2024	68	23	45	33,82%

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Demande de mise en liberté provisoire :

En 2024, la Chambre de Détention Préventive a reçu 153 demandes. Parmi les décisions de mise en liberté provisoire rendues, 9,8 % ont été acceptées au cours de cette période.

Tableau 19 : Évolution de demandes de mise en liberté provisoire au niveau de la CDP du siège 1er degré PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	NOMBRE DE DEMANDE LP	LP ACCORDEES	LP REFUSEES
2019	241	19	222
2020	214	28	186
2021	130	18	112
2022	66	9	57
2023	47	8	39
2024	153	15	138

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.2.5- LA CHAMBRE DE SAISIE ET CONFISCATION DES AVOIRS (CSCA)

En 2024, la Chambre de Saisie et de Confiscation des Avoirs (CSCA) de premier degré du PAC Antananarivo a traité un total de 87 demandes de saisie et de gel des avoirs.

Parmi celles-ci, 61 ont été formulées à la demande du juge d'instruction, 19 provenaient des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et des administrations spécialisées sous forme de demandes de confirmation, et 7 ont été initiées par le Ministère Public.

Toutes les demandes ont été confirmées. Par ailleurs, le nombre total de demandes a enregistré une hausse significative de 163,6 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 20 : Évolution de la saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs du Siège 1er Degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	DEMANDES DE CONFIRMATION DE SAISIE ET GEL	DECISIONS DE CONFIRMATION	DECISIONS REJETEES
2019	204	195	9
2020	36	28	8
2021	57	56	1
2022	36	35	1
2023	33	30	3
2024	87	87	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Procédure d'opposition de saisies et gels

En 2024, 18,4 % des décisions de confirmation rendues ont fait l'objet d'une opposition. Cependant, toutes les décisions d'opposition ont été rejetées au cours de cette même période.

Tableau 21 : Évolution de procédure d'opposition de saisies et gels de la CSCA du Siège 1er Degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	DECISIONS DE CONFIRMATION	DECISIONS FRAPPEES D'OPPOSITION	DECISIONS RE-TRACTEES	DECISIONS REJETEES
2019	195	4	1	3
2020	28	4	1	3
2021	56	17	0	17
2022	35	7	3	4
2023	30	9	1	8
2024	87	16	0	16

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

Procédure de mainlevée aux confiscations

En 2024, La CSCA a reçu 23 demandes de mainlevée de saisie et gel qui représentent 26,4% des demandes soumises pour cette chambre.

Parmi les demandes de mainlevée de saisie et gel, 09 décisions ont ordonné la mainlevée totale et 02 autres décisions pour la mainlevée partielle.

Ainsi que les restes des demandes ont été rejetées.

Tableau 22: Évolution de procédure de mainlevée aux confiscations de la CSCA du siège 1er degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	DECISIONS DE SAISIE par CSCA	DEMANDES DE MAIN LEVEE SOUMISES A LA CSCA	MAINLEVEE PARTIELLE	MAINLEVEE TOTALE	MAINLEVEE REJETEE
2019	195	13	1	2	10
2020	28	11	1	2	8
2021	56	13	0	3	10
2022	35	12	2	3	7
2023	30	24	3	7	14
2024	87	23	2	9	12

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Les biens saisis

En 2024, 285 comptes bancaires ont été gelés au niveau des banques primaires, 77 sur des comptes mobiles money et 7 sur autres établissements financiers.

La CSCA a aussi décidé de procéder à la saisie pénale de 28 biens immobiliers, ainsi qu'à la saisie de plus d'une centaine de parts sociales, 45 véhicules, 16 motos, 9 navires, 13,865 kg de lingots d'or, et des substances minières.

Ce tableau ci-dessous représente l'évaluation des biens saisis de la CSCA de 2020 à 2024

Tableau 23: Évolution des biens saisis de la CSCA du siège 1er degré du PAC Antananarivo

Année	COMPTE BANCAIRE				NAVIRES	VEHICULES	MOTOS	TROIS LINGOTS D'OR EN KG	PARTS SOCIALES	SUBSTANCES MINIÈRES
	AU NIVEAU DES BANQUES PRIMAIRES	SUR DES COMPTES MOBILE MONEY	SUR AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	BIENS MEUBLES/ IM-MEUBLES						
2020	65	0	0	0	0	4	0	0	0	0
2021	169	0	0	0	0	18	0	23,5	0	0
2022	77	0	0	0	0	87	0	4	0	0
2023	64	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2024	285	77	7	28	9	49	16	13,865	126	494,7

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.2.6- RÉALISATIONS AU NIVEAU DES CABINETS D'INSTRUCTION

Il y avait 117 affaires en instance au début de l'année 2024 dont 80 affaires ont été correctionnelles et 37 affaires criminelles. 278 affaires ont été traitées au niveau des cabinets d'instruction, dont 210 affaires correctionnelles et 68 affaires criminelles. Par ailleurs, 161 nouvelles affaires ont été enregistrées (130 affaires correctionnelles et 31 affaires criminelles).

Un total de 200 affaires a été réglé durant l'année. À la fin de l'année 2024, 78 affaires demeuraient en instance, dont 64 étaient correctionnelles et 14 criminelles.

Tableau 24 : État des dossiers au niveau des cabinets d'instruction du PAC Antananarivo au cours de l'année 2024

NATURE DES AFFAIRES	INSTANCE AU 01 ^{er} JANVIER 2024	ENTREE DURANT L'ANNEE	TOTAL DES AFFAIRES A TRAITER	SORTIE PENDANT L'ANNEE	INSTANCE AU 31 DECEMBRE 2024
CORRECTIONNELLES	80	130	210	146	64
CRIMINELLES	37	31	68	54	14
TOTAL	117	161	278	200	78

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, les cabinets d'instruction ont traité au total 278 et ont réglé 71,94% de ces dossiers.

Le volume des dossiers à traiter au niveau des cabinets d'instruction a cru de 3,7% par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-après présente des données sur le nombre total des affaires à traiter et le nombre total des affaires réglées durant chaque année pour l'année 2019 à 2024

Tableau 25 : Évolution des dossiers au niveau des 4 cabinets d'instruction du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	TOTAL DES AFFAIRES A TRAITER DURANT L'ANNEE	TOTAL DES AFFAIRES REGLEES DURANT L'ANNEE
2019	278	225
2020	205	125
2021	278	216
2022	240	149
2023	268	151
2024	278	200

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté au cours de l'année 2024

En 2024, 1 542 personnes ont été impliquées, dont 78,47 % ont bénéficié de la liberté provisoire, 13,29 % ont été placées en détention provisoire, et 8,24 % ont été sous contrôle judiciaire.

Tableau 26 : Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté au cours de l'année 2024

	NOMBRE TOTAL	LIBERTÉ PROVISOIRE		SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE		MANDAT DE DÉPÔT	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Personnes impliquées	1542	1210	78,47%	127	8,24%	205	13,29%

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.3- LA SAISINE DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE PAC SECOND DEGRÉ

II.3.1- LES AFFAIRES CORRECTIONNELLES

Le Ministère Public de second degré a reçu 64 nouvelles affaires, qui ont toutes été traitées et enrôlées, représentant ainsi un taux de résolution de 100 %.

Tableau 27 : Évolution des affaires correctionnelles traitées au niveau du Ministère Public près le PAC 2nd degré Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INSTANCE AU DEBUT	0	0	0	0	0	0
ENTREES	47	78	71	54	69	64
CUMUL	47	78	71	54	69	64
TRAITEES	0	78	71	54	69	64
INSTANCE A LA FIN D'ANNEE	0	0	0	0	0	0

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.3.2- LES AFFAIRES CRIMINELLES

52 nouveaux dossiers criminels ont été reçus par le Ministère public du PAC second degré en 2024, et ils ont tous été soumis à la Cour Criminelle Ordinaire (CCO) pour traitement et enrôlement. À la fin de la période, aucun dossier n'a été en instance.

Le nombre de dossiers traités a augmenté d'environ 160% par rapport à l'année précédente.

Tableau 28 : Évolution des affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2nd degré Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INSTANCE AU DEBUT	30	34	0	0	0	0
ENTREES	71	33	37	33	20	52
CUMUL	101	67	37	33	20	52
TRAITEES	67	67	37	33	20	52
INSTANCE A LA FIN D'ANNEE	34	0	0	0	0	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.3.3- LES AFFAIRES CRIMINELLES ENRÔLÉES DEVANT LA CCO

Le PAC 2nd degré d'Antananarivo a organisé cinq sessions de Cour Criminelle Ordinaire en 2024. 68 dossiers ont été enrôlés devant la CCO, avec un total de 371 accusés.

Par rapport à l'année précédente, une augmentation de 74,4 % du nombre de dossiers enrôlés a été enregistrée.

Tableau 29 : Évolution des affaires criminelles enrôlées devant la CCO de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE SESSION TENUE	9	5	10	8	4	5
NOMBRE DE DOSSIERS ENROLES	80	69	50	33	39	68
NOMBRE D'ACCUSES	444	398	242	165	163	371

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.3.4- LES DOSSIERS TRAITÉS PAR LE MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE PAC 2ND DEGRÉ D'ANTANANARIVO ET TRANSMIS À LA CHAMBRE D'ACCUSATION

En 2024, le Ministère Public près le PAC 2nd degré d'Antananarivo a traité et transmis 25 dossiers à la chambre d'accusation. Il a évacué l'intégralité des dossiers reçus.

Le nombre de dossiers traités a augmenté de 12% par rapport à l'année précédente.

Tableau 30 : Évolution des dossiers traités par le Ministère Public et transmis à la Chambre d'Accusation du siège 2nd degré de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INSTANCE AU DEBUT	0	0	0	0	0	0
ENTREES	99	65	55	38	22	25
CUMUL	99	65	55	38	22	25
TRAITEES	99	65	55	38	22	25
INSTANCE A LA FIN D'ANNEE	0	0	0	0	0	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.3.5- LES DOSSIERS TRANSMIS PAR LE MINISTÈRE PUBLIC À LA CHAMBRE DE SAISIE ET CONFISCATION DES AVOIRS (CSCA) PRÈS LE PAC 2ND DEGRÉ ANTANANARIVO

Au Secrétariat du Ministère Public près le PAC 2nd degré Antananarivo, 11 dossiers ayant fait l'objet d'un appel ont été reçus, contre 13 dossiers en 2023. Tous les dossiers ont été enrôlés devant la chambre.

Tableau 31 : Évolution des dossiers parvenus au secrétariat de la CSCA 2nd degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INSTANCE AU DEBUT	0	0	0	0	0	0
ENTREES	5	8	12	5	13	11
CUMUL	5	8	12	5	13	11
TRAITEES	5	8	12	5	13	11
INSTANCE A LA FIN D'ANNEE	0	0	0	0	0	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.3.6- LES MESURES D'INTERDICTION DE SORTIE DU TERRITOIRE (IST)

En 2024, le Ministère Public près le PAC de second degré a reçu 28 demandes concernant des mesures d'Interdiction de Sortie du Territoire (IST). Toutes ces demandes ont été traitées. Sur l'ensemble, 89,3 % ont conduit à l'émission de l'IST.

Le nombre de demandes a enregistré une augmentation d'environ 180 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 32: Évolution des demandes d'interdiction de sortie du territoire parvenues au secrétariat du Parquet général près le PAC 2nd degré d'Antananarivo de 2019 à 2024

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEMANDE	48	18	12	8	10	28
IST DELIVREES	42	16	11	8	9	25
IST REFUSEES	6	2	1	0	1	3

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, 37 demandes de mainlevée ont été reçues par le Ministère Public près le PAC 2nd degré. Parmi ces demandes, 16,2 % ont été rejetées.

II.4- LES ACTIVITÉS DU SIÈGE DU PAC SECOND DEGRÉ D'ANTANANARIVO

II.4.1- LA CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Au début de l'année 2024, 15 dossiers étaient en instance pour la Chambre Correctionnelle du PAC second degré d'Antananarivo. Durant cette période, 53 nouveaux dossiers ont été enregistrés.

En tout, la Chambre Correctionnelle a traité 68 dossiers, dont 55 ont statué à des arrêts au fond. Le taux d'évacuation des dossiers s'est élevé à 80,9%. À la fin de la période, 13 dossiers ont été renvoyés.

Tableau 33 : Situation des dossiers au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2nd Degré PAC Antananarivo durant l'année 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2024	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIES	INSTANCE DEBUT D'ANNEE 2025
2024	15	53	68	55	13

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Le nombre de recours en cassation a été 36, contre 39 pour l'année précédente. Aucune opposition n'a été reçue pour cette chambre correctionnelle durant cette période.

Le tableau ci-après représente l'évolution de nombre des arrêts au fond, l'opposition et le recours en cassation de 2019 à 2024.

Tableau 34 : Évolution des arrêts rendus au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2nd Degré, PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ARRETS AU FOND	30	35	82	69	68	55
NOMBRE D'OPPOSITION	0	0	2	2	0	0
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	16	22	46	36	39	36

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Les décisions rendues par la chambre correctionnelle 2nd degré du PAC Antananarivo

En 2024, la Chambre correctionnelle du PAC 2nd degré a rendu 55 décisions, impliquant 243 individus, dont 36,1 % étaient des femmes, ainsi que 9 personnes morales.

Parmi ces décisions, 129 condamnations ont été prononcées, 81 relaxes accordées, 31 affaires renvoyées pour fin de poursuite, 7 appels déclarés irrecevables et 4 demandes de restitution d'objets saisis traitées.

Parmi les décisions concernant les prévenus (condamnation ou relaxe), 53 ont bénéficié d'une réduction de peine, tandis que 26 ont vu leurs peines aggravées.

Le tableau suivant représente les décisions rendues par la chambre correctionnelle du PAC 2nd degré d'Antananarivo en 2024.

Tableau 35 : Situation des décisions rendues au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré du PAC Antananarivo en 2024

	RELAXES	CONDAMNATIONS	AGGRAVATION DE PEINE	DIMINUTION DE PEINE	NOMBRE MAINLEVÉE DES GELS	NOMBRE DE MISES EN LIBERTÉ PROVISOIRE ACCORDEES	NOMBRE DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE REJETEES	RENOI DES FINS DE LA POURSUITE	DEMANDE DE RES-TITUTION OBJETS SAISIS	APEL IRRECEVABLE (Appel ADD)
Année 2024	81	129	26	53	0	1	24	31	4	7

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.4.2- LA CHAMBRE D'ACCUSATION

Au début de l'année 2024, la chambre d'accusation a enregistré 40 nouveaux dossiers. Elle a rendu 40 arrêts. Le taux d'évacuation des dossiers a atteint 100%. À la fin de la période, aucun dossier n'a été renvoyé.

Tableau 36 : Situation des dossiers au niveau de la chambre d'accusation du siège 2ndDegré, PAC Antananarivo à 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2024	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIES	INSTANCE
2024	0	40	40	40	40

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Parmi les arrêts rendus, deux recours en cassation ont été enregistrés au niveau de cette chambre.

Tableau 37 : Évolution des Arrêts rendus au niveau de la Chambre d'accusation 2nd degré PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ARRETS RENDUS	130	127	90	56	47	40
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	1	4	12	8	2	2

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Les décisions rendues par la Chambre d'accusation du PAC 2nd degré d'Antananarivo

En 2024, la Chambre d'accusation du PAC 2nd degré a rendu 40 décisions concernant 80 individus, dont 22,7 % étaient des femmes, ainsi qu'une personne morale. Les décisions rendues sont les suivantes :

- ⊙ 14 décisions rendues contre l'ordonnance des Juges d'instruction : 04 décisions de confirmation, 04 décisions d'infirmer, 03 décisions irrecevables et 03 décisions rétractées.
- ⊙ 13 appels contre les jugements de la chambre de détention préventive : 07 décisions d'infirmer, 05 décisions de confirmations et une décision irrecevable.
- ⊙ 12 décisions se rapportant sur la demande de mise en liberté provisoire : 08 décisions de rejet, 03 accords de Mise en Liberté Provisoire et 01 désistement.
- ⊙ 01 décision ordonnée sur la demande mainlevée SCJ.

II.4.3- LA COUR CRIMINELLE ORDINAIRE

Au total, 68 nouveaux dossiers ont été enregistrés durant cette période. 55 dossiers ont été jugés, ce qui donne un taux d'évacuation de 80,9 %. À la fin de la période, 13 dossiers ont été renvoyés.

Tableau 38 : Situation des dossiers au niveau de la Cour Criminelle Ordinaire du PAC 2nd degré d'Antananarivo en 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2024	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIES	INSTANCE
2024	0	68	68	55	13

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, le siège du PAC2nd degré d'Antananarivo a tenu 05 sessions de Cour Criminelle Ordinaire.Elle a rendu 55 arrêts au fond, contre 22 arrêts pour l'année précédente. Parmi ces arrêts, 05 arrêts ont fait l'objet d'opposition et 21 arrêts ont fait l'objet de pourvoi en cassation.

Tableau 39 : Evolution des Arrêts rendus par la Cour Criminelle Ordinaire du PAC 2nd degré d'Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SESSION TENUE	9	5	10	7	4	5
ARRETS AU FOND	73	46	47	29	22	55
NOMBRE D'OPPOSITION	0	4	3	4	1	5
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	53	25	24	13	7	21

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Les décisions rendues par la Cour Criminelle Ordinaire du PAC Antananarivo

En 2024, la CCO a rendu 55 décisions concernant 313 personnes, dont 29,1 % étaient des femmes, ainsi que 17 entités morales. Parmi ces décisions, 135 condamnations, 172 acquittements et 6 actions publiques éteintes ont été prononcées.

Tableau 40 : Situation des décisions rendues par la CCO du siège 2nd Degré du PAC Antananarivo en 2024

	Nombre	Acquittement	Emprisonnement ferme	Emprisonnement sursis	Emprisonnement ferme + amende ferme	Amende	Action publique éteinte
Année 2024	313	172	31	5	44	55	6

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Concernant les peines prononcées : 55 accusés ont été condamnés à des amendes fermes, 44 individus à des peines d'emprisonnement accompagnées d'amendes, 31 individus à des peines d'emprisonnement ferme, et 5 à des peines d'emprisonnement avec sursis.

Ces décisions ont été complétées par des peines accessoires, telles que : la confiscation pour 68 individus, l'interdiction d'exercer la fonction publique pour 42, l'obligation de publication et d'affichage de la décision pour 7, l'interdiction des droits civiques pour 4, l'interdiction d'exercer en tant qu'entrepreneur en construction pour 3, et une interdiction de sortie pour un individu.

II.4.4- LA CHAMBRE DE SAISIE ET CONFISCATION DES AVOIRS (CSCA) DU SIÈGE 2ND DEGRÉ PAC ANTANANARIVO

En début d'année 2024, il n'y avait aucun dossier en instance pour cette chambre de saisie et confiscation des avoirs. En tout, la chambre a enregistré 17 nouveaux dossiers.

Elle a traité 16 dossiers avec un taux d'évacuation de 94,1%. À la fin de la période, un dossier a été renvoyé.

Tableau 41 : Situation des dossiers au niveau CSCA du siège 2nd degré PAC Antananarivo de 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2024	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIES	INSTANCE
2024	0	17	17	16	1

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs du siège 2nd degré a rendu 16 arrêts, Un arrêt a fait l'objet de pourvoi de cassation. Le nombre d'arrêts rendus pour cette chambre a diminué de 44,8% par rapport à l'année précédente.

Tableau 42 : Evolution des arrêts rendus au niveau de la CSCA du siège 2nd degré PAC Antananarivo de 2019 à 2024

PERIODE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ARRETS RENDUS	4	6	14	7	29	16

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Les décisions rendues par la CSCA du siège 2nd degré PAC Antananarivo

En 2024, la CSCA du PAC 2nd degré a rendu 16 décisions concernant 13 individus, dont 30,0 % étaient des femmes, ainsi que 04 personnes morales. Les décisions rendues sont les suivantes :

- ⊙ 12 décisions sur appel jugement CSCA : 05 confirmées, 04 infirmée, 02 sans objets et 01 irrecevable.
- ⊙ 02 demandes de mainlevée relatives à la saisie et blocage de comptes : ces 02 demandes ont été accordées.
- ⊙ 02 demandes ont été déboutées.

↳ Les biens saisis

En 2024, la CSCA 2nd degré a procédé au saisi de 53 comptes bancaires dans les banques primaires, 14 véhicules, 09 des biens immeubles, 07 téléphones et 38,3 g de citrine ainsi qu'une somme en numéraire s'élevant à 4 062 413. Ariary. Le montant total de ces confiscations s'élève à 98 023 684 894,09 Ariary.

Tableau 43 : Les biens saisis de la CSCA du siège 2nd degré du PAC Antananarivo en 2023 et 2024

ANNEE	VALEUR MONETAIRE	COMPTE	BIENS MEUBLES/ IMMEUBLES (en Nombre)	VEHICULES	Téléphone	Autres
2023	791 630 000	0	0	7	0	0
2024	4 062 413	53	8	14	7	38,3

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.4.5- LES AMENDES PRONONCÉES PAR LE SIÈGE 2ND DEGRÉ

En 2024, le montant total des amendes prononcées par le siège second degré s'est élevé à 1 142,6 milliards d'ariary. Parmi ce montant, 1 023,7 milliards sont issus des amendes prononcées devant la chambre correctionnelle du second degré, tandis que 115,9 milliards sont des amendes prononcées par la cour criminelle ordinaire.

Tableau 44 : Evolution de montant des amendes prononcées par le siège 2nd degré de 2021 à 2023 montant en Milliard d'Ariary

	2021	2022	2023	2024
CHAMBRE CRIMINELLE	1,76	34,34	24,3	115,9
CHAMBRE CORRECTIONNELLE	0	0	4,1	1 026,7
TOTAL	1,76	34,34	28,4	1 142,6

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.5- LES ACTIVITÉS DU PAC 1ER DEGRÉ MAHAJANGA

II.5.1- ACTIVITÉS DU PARQUET PRÈS LE PAC PREMIER DEGRÉ

Au début de l'année 2024, 38 dossiers étaient en instance au Parquet près le PAC 1er degré Mahajanga.

Au cours de l'année, 197 nouvelles affaires ont été enregistrées, dont 131 classées en correctionnelle et 26 en criminelle.

84,7% des affaires reçues ont été traitées au cours de l'année, laissant ainsi 36 dossiers en instance à la fin de l'année.

Parmi ces instances, 80,6 % étaient en attente d'une autorisation de poursuite, 16,7 % en instance auprès du BIANCO et 2,8 % en cours de traitement

Tableau 45 : État des affaires entrées au parquet près le PAC 1er degré Mahajanga durant l'année 2024

Affaires	Instance au début l'année 2024	Entrées au cours l'année 2024	Total à traiter	Sorties	Instance à la fin d'année 2024
Criminelles ordinaires	1	26	27	25	2
Correctionnelles	31	131	162	132	30
Plaintes	6	40	46	42	4
Total général	38	197	235	199	36

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des affaires enregistrées depuis la mise en place du PAC de Mahajanga. Ont été pris en compte, les dossiers de la CPAC/CPEAC transmis au Pôle Anti-Corruption de Mahajanga, ainsi que le nombre total d'affaires enregistrées chaque année. La moyenne annuelle des dossiers a atteint 152, une diminution de 8,4 % du volume de dossiers enregistrés a été constatée par rapport à l'année précédente.

Tableau 46 : Évolution de la saisine du Parquet près le PAC 1er degré Mahajanga depuis la création du PAC de Mahajanga jusqu'à 2024

PERIODE	DOSSIERS CPAC/ CPEAC TRANSMIS AU PAC MAHAJANGA	Octobre	2021	2022	2023	2024	TOTAL
AFFAIRES ENTRANTES	84	22	126	204	215	197	848

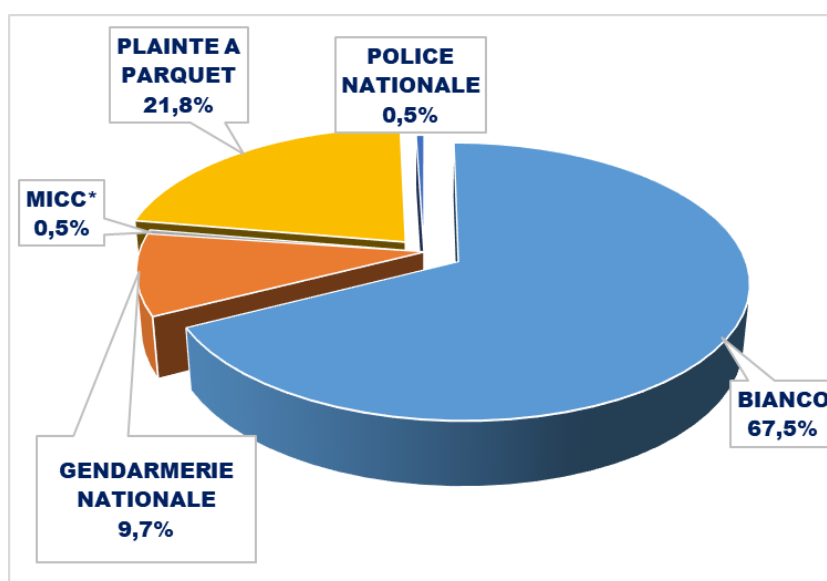
Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.5.2- SOURCES DES PROCÈS-VERBAUX TRANSMIS AU PARQUET DURANT L'ANNÉE 2024

Les 197 nouveaux dossiers reçus par le parquet près le PAC de Mahajanga au cours de l'année 2024 ont été répartis comme suit :

- ✎ **BIANCO : 67,5%**
- ✎ **Plainte à parquet : 21,8%**
- ✎ **Gendarmerie Nationale : 9,7%**
- ✎ **Direction de la Police Nationale : 0,5%**
- ✎ **Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation : 0,5%**
- ✎ **Doyen des juges d'instruction : 3,64%**

Figure 9 : Les sources des plaintes et des procès-verbaux reçus par le Parquet près le PAC 1er degré de Mahajanga au cours de l'année 2024



Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025/ *MICC* : Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation

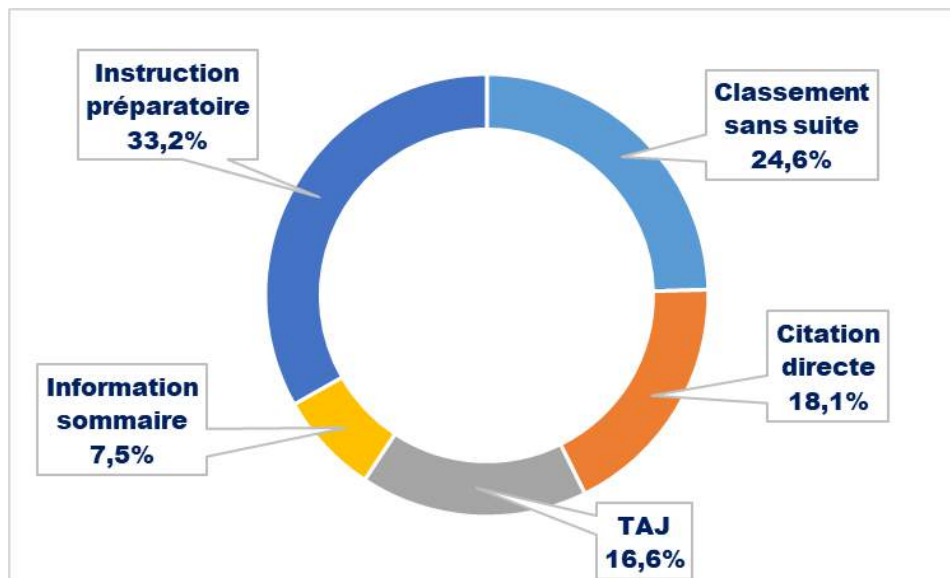
II.5.3- RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LES MODES DE POURSUITE APPLIQUÉES PAR LE PARQUET PRÈS LE PAC 1ER DEGRÉ MAHAJANGA AU COURS DE L'ANNÉE 2024

En 2024, les dossiers traités par le Parquet ont été répartis selon les modes de poursuite suivants :

- ✎ **33,2 % ont fait l'objet d'un réquisitoire introductif devant les cabinets d'instruction préparatoire.**
- ✎ **18,1 % ont été directement cités devant le tribunal correctionnel.**
- ✎ **7,5 % ont été traités par la procédure d'information sommaire.**
- ✎ **16,6 % ont été transférés à d'autres juridictions pour incompétence.**
- ✎ **24,6 % ont été classés sans suite.**

Une proportion des dossiers a été classée sans suite, principalement en raison de manque de preuves ou d'autres motifs juridiques, tels que le caractère purement civil de l'affaire, l'absence d'infraction relevant de la compétence du PAC, des charges insuffisantes ou une poursuite jugée inopportune.

Figure 10 : Répartition des affaires selon les modes de poursuites prises par le Ministère Public durant l'année 2024



Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Le tableau suivant représente le nombre de personnes poursuivies et la voie de poursuite

Tableau 47 : Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté en 2024

	NOMBRE TOTAL	LIBRE		SOUS CONTROLE JUDICIAIRE		MANDAT DE DEPOT	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Personnes impliquées	181	132	72,9%	25	13,8%	24	13,3%

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.5.4- LES PRINCIPALES INFRACTIONS DÉFÉRÉES AU PARQUET PRÈS LE PAC 1ER DEGRÉ MAHAJANGA AU COURS DE L'ANNÉE 2024

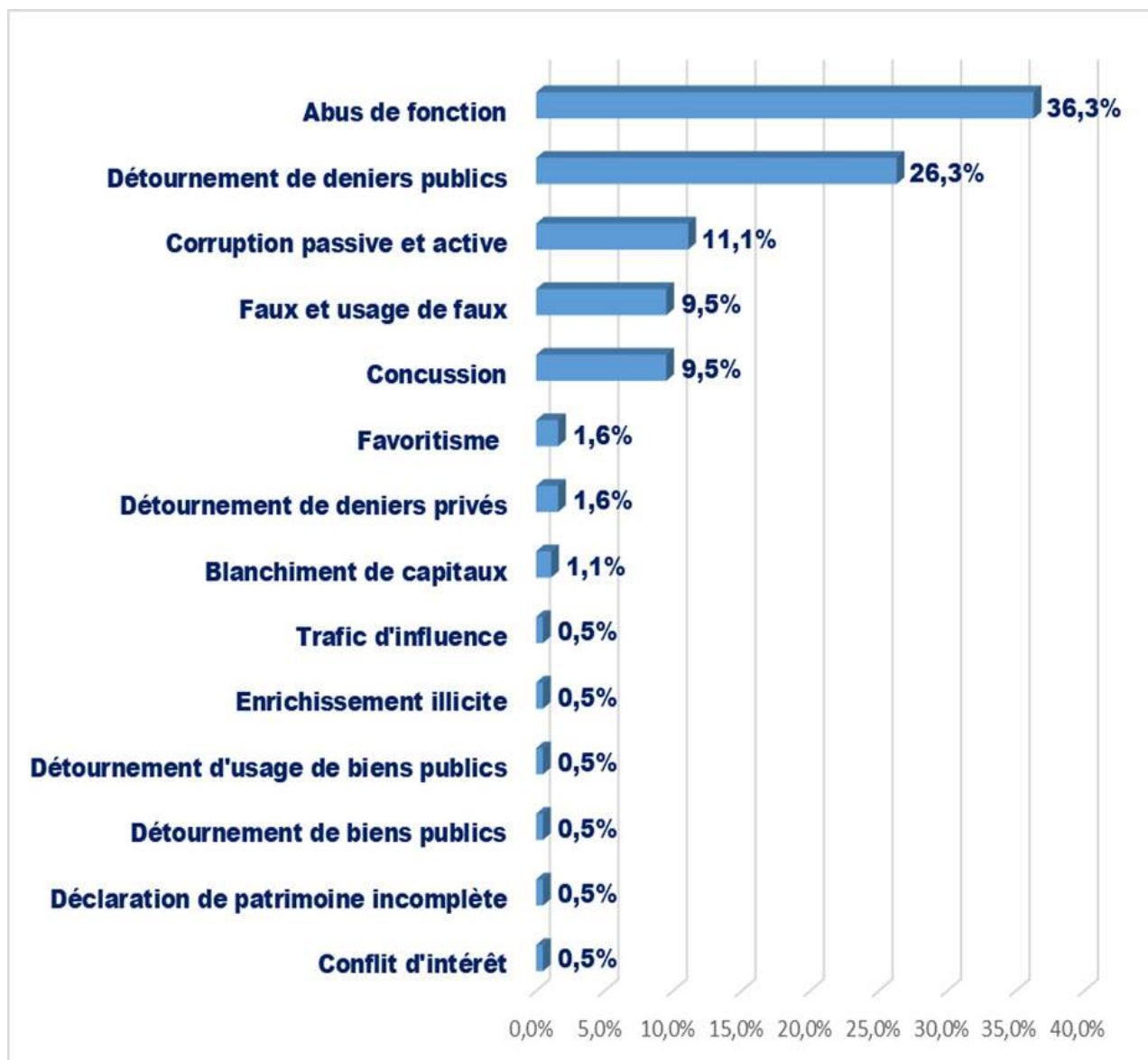
En 2024, les infractions les plus poursuivies par le Parquet de premier degré près le PAC Mahajanga ont été :

- ↗ **L'abus de fonction (36,3 %)**
- ↗ **Le détournement de deniers publics (26,3 %)**
- ↗ **La corruption passive et active (11,1 %)**
- ↗ **Faux et usage de faux (9,5%)**
- ↗ **La concussion (9,5 %)**

Certaines infractions de droit commun peuvent également être connexes aux infractions relevant de la compétence du PAC Mahajanga.

Le graphique ci-dessous détaille les infractions traitées par le PAC Mahajanga en 2024.

Figure 11 : Les infractions relevant de la compétence du PAC Mahajanga traitées au cours de l'année 2024

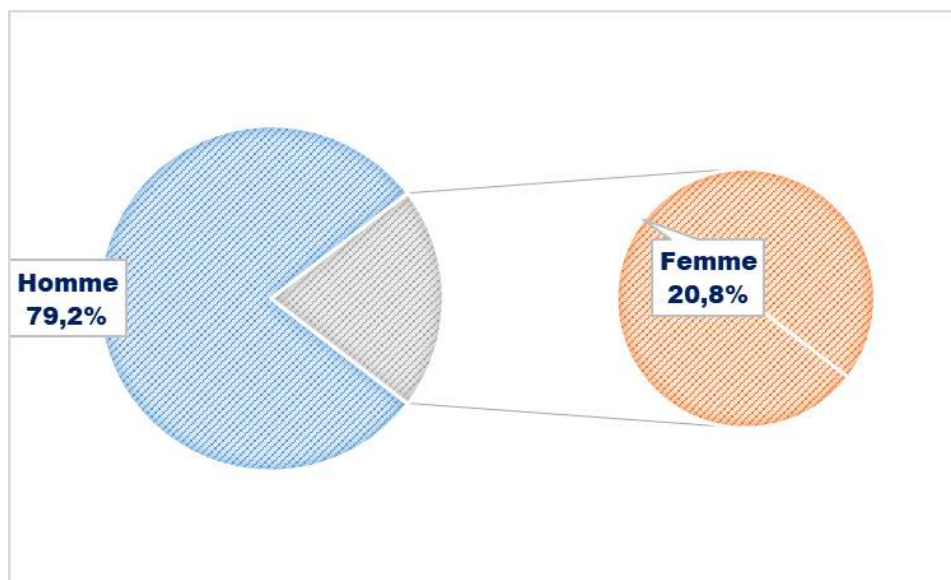


Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.5.5- RÉPARTITION DES PRÉVENUS SELON LE GENRE

En 2024, 20,8 % des personnes mises en cause au Parquet de premier degré étaient des femmes. Le graphique ci-dessous montre la répartition des prévenus selon le genre.

Figure 12 : La répartition des personnes devant le parquet 1^{er} degré près du PAC Mahajanga selon le genre au cours de l'année 2024



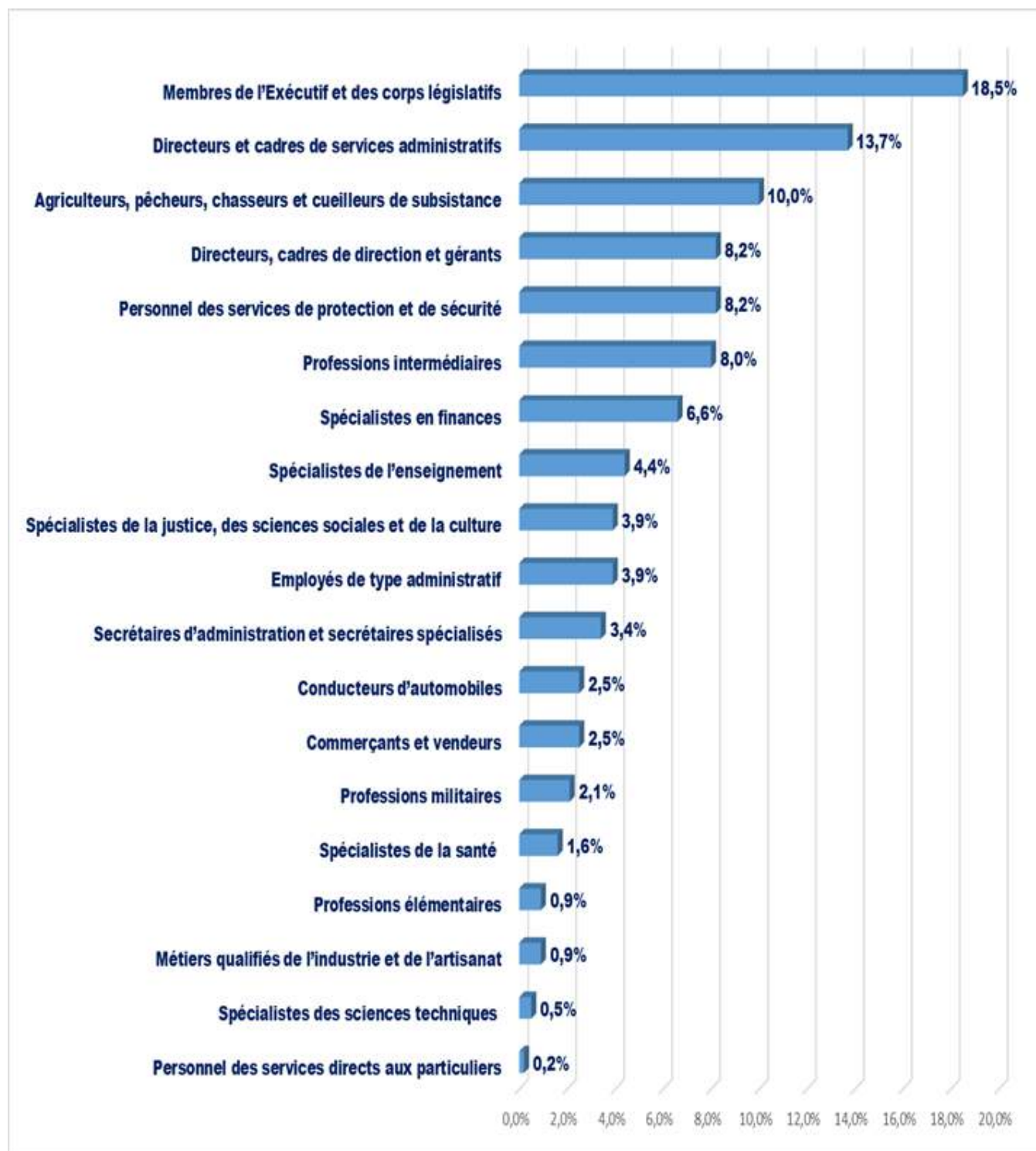
Source: DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.5.6- RÉPARTITION DES PRÉVENUS SELON LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

D'après la Classification Internationale Type des Professions 2008 (CITP 08), le groupe « Membres de l'Exécutif et des corps législatifs » est le plus représenté, avec 18,5 % des personnes concernées. Il est suivi des « Directeurs et cadres de service administratif » (13,7 %) et des « Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance » (10,0 %).

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des prévenus par catégorie socio-professionnelle.

Figure 13 : La répartition des prévenus du Parquet près le PAC 1er degré Mahajanga selon les catégories socio-professionnelles pour l'année 2024



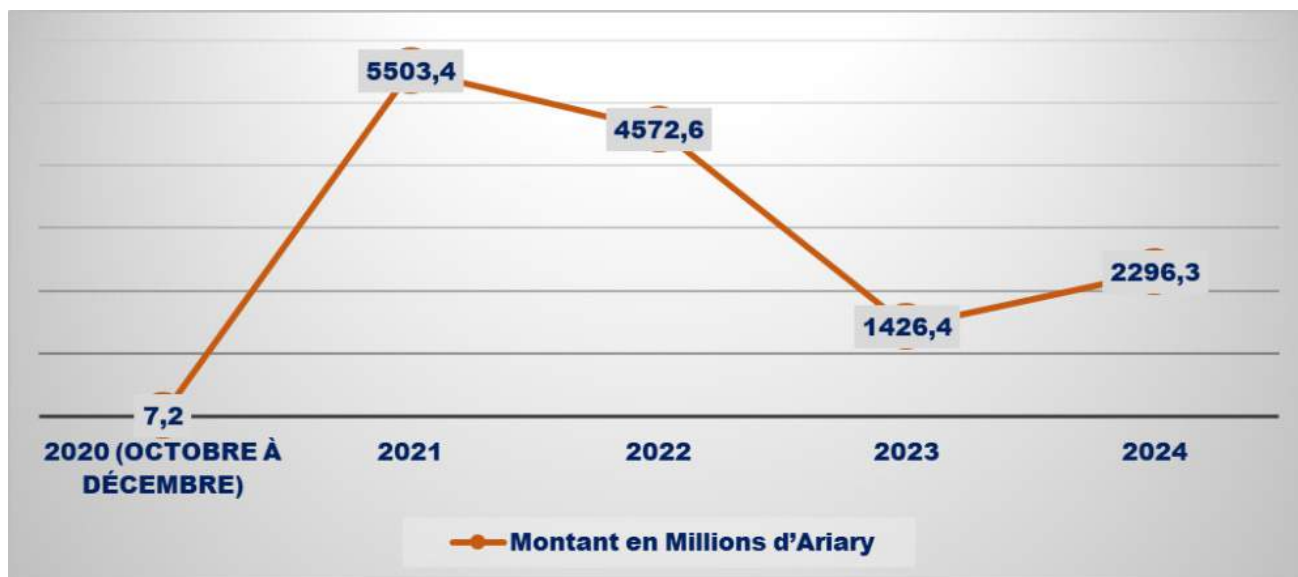
Source: DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.5.7- MONTANT APPROXIMATIF DES FLUX FINANCIERS MIS EN JEU EN MATIÈRE DE DETOURNEMENT DE DENIERS PUBLICS AU NIVEAU DU PARQUET PRÈS LE PAC MAHAJANGA

En 2024, le montant approximatif des flux financiers mis en jeu en matière de Détournement de Deniers Publics est estimé à 2296,3 Millions d'Ariary. Il est constaté qu'il y ait eu une augmentation par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous représente les montants en million d'Ariary des détournements de deniers publics pour chaque année de 2020 à 2024.

Figure 14 : Évolution du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics de 2020 à 2024



Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.6- ACTIVITÉS DU SIÈGE DU PAC PREMIER DEGRÉ MAHAJANGA

II.6.1- DÉCISIONS RENDUES AU NIVEAU DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU PAC 1ER DEGRÉ MAHAJANGA

En 2024, le tribunal correctionnel du PAC 1er degré Mahajanga a traité 79 dossiers. Parmi ces derniers, 63 ont été jugés, tandis que 16 ont été renvoyés à la fin de l'année.

Le taux de liquidation des dossiers s'élève donc à 79,7 % pour la période. Parmi les décisions rendues, 37,1 % ont fait l'objet d'un appel, tandis que 9,7 % des jugements sont devenus définitifs.

Tableau 48: Situation de dossiers jugés au niveau du tribunal correctionnel du 1er degré au cours de l'année 2024

PERIODE	AFFAIRES	AFFAIRES JUGEES	AFFAIRES RENVOYEEES
2024	79	63	16

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Le total des décisions rendues sur cette période de 2021 à 2024 est de 297. Le tableau ci-dessous présente le nombre de décisions rendues par période annuelle de 2021 à 2024.

Tableau 49 : Évolution des décisions rendues par le Tribunal correctionnel du PAC 1er degré Mahajanga de 2021 à 2024

PERIODE	2021	2022	2023	2024	Total
NOMBRE DE DECISIONS RENDUES	40	85	109	63	297

Source: DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.6.2- LES CONDAMNATIONS

Au cours de l'année 2024, 150 prévenus ont été jugés par le tribunal correctionnel. Les personnes morales représentent 0,67 % du total des prévenus.

Parmi les condamnations prononcées, 26 concernaient des agents publics ou fonctionnaires, 22 des simples citoyens et 12 des élus.

Par contre, 49 agents publics ou fonctionnaires, 23 simples citoyens et 17 élus ont été relaxés.

Le taux de condamnation a atteint 35,3% pendant cette période.

Le tableau ci-dessous présente la situation détaillée des personnes jugées :

Tableau 50 : La situation des personnes jugées par le Tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga pour l'année 2024

PREVENUS	NOMBRE DE PERSONNES JUGEES	NOMBRE DE PREVENUS RELAXES	NOMBRE DE PREVENUS CONDAMNES
SIMPLES CITOYENS	45	23	22
AGENTS PUBLICS OU FONCTIONNAIRES	75	49	26
ELUS	29	17	12
PERSONNES MORALES	1	1	0
TOTAL	15	97	53

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les personnes jugées, les prévenus relaxés et les prévenus condamnés pour les années 2021 à 2024, ainsi que le taux de condamnation pour chaque année.

Tableau 51 : Évolution de nombre des personnes jugées, relaxées et condamnées au tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga de 2021 à 2024

PERIODE	NOMBRE PERSONNES	NOMBRE DE RELAXES	NOMBRE DE CONDAMNÉS	TAUX DE CONDAMNATION
2021	120	73	47	39,2%
2022	258	172	86	33,3%
2023	334	142	192	27,5%
2024	150	9	53	35

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.6.3- PEINES PRONONCÉES PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU PAC MAHAJANGA

En 2024, le tribunal correctionnel du PAC Mahajanga a condamné 53 personnes. Les peines prononcées se répartissent comme suit :

↳ **Simple citoyens malgaches :**

- ⊙ 14 ont été condamnées d'une suspension d'activité avec amende.
- ⊙ 3 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement ferme.
- ⊙ 2 à une amende ferme.
- ⊙ 2 à une peine d'emprisonnement avec amende.
- ⊙ 1 à une peine d'emprisonnement avec amende et suspension d'activité.

↳ **Agents publics ou fonctionnaires :**

- ⊙ 10 ont été condamnés à une suspension d'activité avec amende.
- ⊙ 8 à une peine d'emprisonnement avec amende et suspension d'activité.
- ⊙ 7 à une amende ferme.
- ⊙ 1 à une peine d'emprisonnement ferme.

↳ **Élus :**

- ⊙ 4 ont été condamnées d'une suspension d'activité avec amende.
- ⊙ 1 a été condamné à une peine d'emprisonnement avec amende et suspension d'activité.

Parmi les agents publics et fonctionnaires condamnés, 69,2 % ont également été frappés d'une interdiction d'exercer une fonction publique. Tous les élus condamnés ont également fait l'objet de cette interdiction.

Le tableau ci-dessous présente la situation des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel du PAC 1^{er} Degré Mahajanga durant l'année 2024.

Tableau 52 : La situation des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga pour l'année 2024

PEINES	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE	EMPRISONNEMENT SANS AMENDE	AMENDE	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE ET SUSPENSION D'ACTIVITES	SUSPENSION D'ACTIVITES AVEC AMENDE AMENDE
SIMPLES CITOYENS MALAGASY	2	3	2	1	14
AGENTS PUBLICS OU FONCTIONNAIRES	0	1	7	8	10
ELUS	0	0	0	1	4
PERSONNES MORALES	0	0	0	0	0
TOTAL	2	4	9	10	28

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des peines principales prononcées par le siège premier degré du PAC Mahajanga de 2021 à 2024

Tableau 53 : Évolution des peines principales prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga de 2021 à 2024

PERIODE	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE	EMPRISONNEMENT SANS AMENDE	AMENDE	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE ET SUSPENSION D'ACTIVITE	SUSPENSION D'ACTIVITES AVEC AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES SANS AMENDE
2021	5	1	5	16	18	2
2022	15	8	14	8	33	8
2023	7	4	21	3	53	4
2024	2	4	9	10	28	0

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.6.4- LES DOSSIERS TRAITÉS AU NIVEAU DE LA CHAMBRE DE DÉTENTION PRÉVENTIVE (CDP)

↳ Les oppositions aux décisions de mise en liberté provisoire :

En 2024, la Chambre de Détention Préventive a enregistré 11 demandes d'opposition aux décisions de mise en liberté provisoire, émanant du Ministère public et des parties civiles. Aucune décision rendue n'a été infirmée.

Tableau 54 : Évolution de demandes d'opposition et décisions prises de la CDP du siège 1er degré PAC Mahajangade 2022 à 2024

PERIODE	LES DECISIONS FRAPPEES D'OPPOSITION [PAR INDIVIDU]	LES DECISIONS INFIRMEES	LES DECISIONS CONFIRMEES	TAUX D'INFIRMATION
2022	41	3	39	7,3%
2023	8	0	8	0,0%
2024	11	0	0	0,0%

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Demande de mise en liberté provisoire:

En 2024, la Chambre de Détention Préventive a reçu 16 demandes. Parmi les décisions de mise en liberté provisoire rendues, 18,7 % ont été acceptées.

Tableau 55 : Évolution de demandes de mise en liberté provisoire au niveau de la CDP du siège 1er degré PAC Mahajanga de 2020 à 2024

PERIODE	NOMBRE DE DEMANDES LP	LP ACCORDEES	LP REFUSEES
2020	6	0	6
2021	14	0	14
2022	27	3	24
2023	12	0	12
2024	16	3	13

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.6.5- SITUATION DES SAISINES AU NIVEAU DE LA CHAMBRE DE SAISIE ET CONFISCATION DES AVOIRS (CSCA)

En 2024, la Chambre de Saisie et de Confiscation des Avoirs (CSCA) du PAC Mahajanga a traité 21 demandes de saisie et de gel des avoirs, émanant du juge d'instruction, des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et des administrations spécialisées. Toutes les demandes ont été confirmées. Le nombre total de demandes a augmenté de 40 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 56 : Évolution de la saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs du Siège 1er Degré du PAC Mahajanga de 2020 à 2024

PERIODE	DEMANDES DE CONFIRMATION DE SAISIE ET GEL	DECISIONS DE CONFIRMATION	DECISIONS REJETEES
2020	1	1	0
2021	8	8	0
2022	7	6	1
2023	15	14	1
2024	21	21	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

🔗 Procédure d'opposition de saisies et gels

En 2024, 19,04% des décisions de confirmation rendues ont été frappées d'opposition. Toutes décisions d'opposition ont été rejetées pour la même période.

Tableau 57 : Évolution de procédure d'opposition de saisies et gels de la CSCA du Siège 1er Degré du PAC Mahajanga de 2019 à 2024

PERIODE	DECISIONS DE CONFIRMATION	DECISIONS FRAPPEES D'OPPOSITION	DECISIONS RETRACTEES	DECISIONS REJETEES
2020	1	0	0	0
2021	8	1	1	0
2022	6	2	2	0
2023	15	0	0	0
2024	21	4	0	4

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

↳ Procédure de mainlevée aux confiscations

En 2024, CSCA a reçu 02 demandes de mainlevée de saisie et gel. Ces demandes ont été ordonnées à la mainlevée totale.

↳ Les biens saisis

En 2024, 16 comptes bancaires ont été gelés dans les banques primaires. La CSCA a également ordonné la saisie de 13 biens immobiliers, ainsi que de 2 véhicules et un générateur de panneaux solaires.

Tableau 58 : Évolution des biens saisis de la CSCA du siège 1er degré du PAC Mahajanga

ANNEE	COMPTES SAISIS ET GELES AU NIVEAU DES BANQUES PRIMAIRES	IMMEUBLE (Maison, terrain)	VEHICULES SAISIS	AUTRES (générateur panneau solaire)
2023	9	5	2	0
2024	16	13	2	1

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.6.6- RÉALISATIONS AU NIVEAU DES CABINETS D'INSTRUCTION

Au début de l'année 2024, 21 affaires étaient en instance, dont 12 correctionnelles et 9 criminelles.

67 affaires ont été traitées par les cabinets d'instruction, réparties en 38 correctionnelles et 29 criminelles. Parmi celles-ci, 46 nouvelles affaires ont été enregistrées (26 correctionnelles et 20 criminelles).

Un total de 59 affaires a été réglé durant l'année. À la fin de 2024, 8 affaires restaient en instance, dont 6 correctionnelles et 2 criminelles.

Tableau 59 : État des dossiers au niveau des cabinets d'instruction du PAC Mahajanga au cours de l'année 2024

NATURE DES AFFAIRES	INSTANCE AU 01er JANVIER 2024	ENTREE DURANT L'ANNEE	TOTAL DES AFFAIRES A TRAITER	SORTIE PENDANT L'ANNEE	INSTANCE AU 31 DECEMBRE 2024
CORRECTIONNELLES	12	26	38	32	6
CRIMINELLES	9	20	29	27	2
TOTAL	21	46	67	59	8

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, les cabinets d'instruction ont examiné un total de 67 dossiers et ont résolu 88,1 % de ces affaires.

Le nombre de dossiers à traiter au sein des cabinets d'instruction a diminué de 23,9 % par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-après présente des données sur le nombre total des affaires à traiter et le nombre total des affaires réglées durant chaque année pour l'année 2020 à 2024.

Tableau 60 : Évolution des dossiers au niveau des cabinets d'instruction du PAC Mahajanga de 2020 à 2024

PERIODE	AFFAIRES A TRAITER DURANT L'ANNEE	AFFAIRES REGLEES DURANT L'ANNEE
2020	3	0
2021	66	28
2022	109	76
2023	88	67
2024	67	59

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

📌 Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté durant l'année 2024

À la fin de l'année 2024, 48 personnes étaient encore impliquées. Parmi elles, 33,3 % n'avaient pas encore été déférées (en attente de déferrement et d'enquêtes foraines), 45,8 % étaient en liberté, 14,6 % en détention préventive et 6,3 % sous contrôle judiciaire.

Tableau 61 : Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté du PAC Mahajanga durant l'année 2024

	NOMBRE TOTAL	EN ATTENTE DE DEFERREMENTS ET ENQUETES FORAINES DANS LES REGIONS ELOIGNEES		EN LIBERTE		SOUS CONTROLE JUDICIAIRE		DETENTION PREVENTIVE	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Personnes impliquées	48	16	33,3%	22	45,8%	3	6,3%	7	14,6%

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.7- LA SAISINE DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE PAC SECOND DEGRÉ MAHAJANGA

II.7.1- LES AFFAIRES CORRECTIONNELLES

Au début de l'année, aucune affaire correctionnelle n'était en instance. Le Ministère Public du 2nd degré a reçu 22 nouvelles affaires, toutes traitées et enrôlées, ce qui a permis d'atteindre un taux d'évacuation de 100 %.

Par rapport à l'année précédente, le volume des dossiers traités a diminué de 56,8 %. À la fin de la période, aucun dossier n'était en instance.

Tableau 62 : Évolution des affaires correctionnelles traitées au niveau du Ministère Public PAC 2nd degré Mahajanga de 2020 à 2024

ANNEE	INSTANCE AU DEBUT DE L'ANNEE	ENTREE DURANT L'ANNEE	TOTAL A TRAITER	SORTIE PENDANT L'ANNEE	INSTANCE A LA FIN D'ANNEE
2021	4	21	25	25	0
2022	0	48	48	48	0
2023	0	51	51	51	0
2024	0	22	22	22	0

Source : DSISE/ Service Statistique/février 2025

II.7.2- LES AFFAIRES CRIMINELLES

Au début de l'année 2024, 9 dossiers criminels étaient en instance. Le Ministère public du PAC du second degré a reçu 25 nouveaux dossiers criminels, qui ont tous été soumis à la Cour Criminelle Ordinaire pour traitement et enrôlement.

Le taux d'évacuation de dossiers criminels a atteint 67,6%. À la fin de la période, 11 dossiers restaient en instance. Le nombre de dossiers traités a progressé d'environ 9,7 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 63: Évolution des affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2nd degré Mahajanga de 2021 à 2024

ANNEE	INSTANCE AU DEBUT DE L'ANNEE	ENTREE DURANT L'ANNEE	TOTAL A TRAITER	SORTIE PENDANT L'ANNEE	INSTANCE A LA FIN D'ANNEE
2021	0	11	11	11	0
2022	0	21	21	16	5
2023	5	26	31	22	9
2024	9	25	34	23	11

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.7.3- LES DOSSIERS TRAITÉS PAR LE MINISTÈRE PUBLIC DU 2ND DEGRÉ ET TRANSMIS À LA CHAMBRE D'ACCUSATION

En 2024, le Ministère Public du PAC 2nd degré a traité et transmis 34 dossiers à la chambre d'accusation. Il a évacué l'intégralité des dossiers reçus, ce qui a atteint un taux d'évacuation de 100%.

Le nombre de dossiers traités a augmenté de 61,7% par rapport à l'année précédente. Aucune affaire n'est restée en instance à la fin de l'année.

Tableau 64 : Évolution des dossiers traités par le Ministère Public et transmis à la Chambre d'Accusation du siège 2nd degré de 2021 à 2024

ANNEE	INSTANCE AU DEBUT DE L'ANNEE	ENTREE DURANT L'ANNEE	TOTAL A TRAITER	SORTIE PENDANT L'ANNEE	INSTANCE A LA FIN D'ANNEE
2021	0	12	12	12	0
2022	0	35	0	35	0
2023	0	13	13	13	0
2024	0	34	34	34	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.7.4- LES DOSSIERS TRANSMIS PAR LE MINISTÈRE PUBLIC À LA CHAMBRE DE SAISIE ET CONFISCATION DES AVOIRS (CSCA) 2ND DEGRÉ MAHAJANGA

Au Secrétariat du Ministère Public du 2nd degré, 2 dossiers ayant fait l'objet d'appel ont été reçus. Tous ont été enrôlés devant la chambre, ce qui donne un taux d'évacuation de 100 % pour cette période. Aucun dossier n'est resté en instance.

Tableau 65 : Evolution des dossiers parvenus au secrétariat de la CSCA 2nd degré du PAC Mahajanga de 2019 à 2024

ANNEE	INSTANCE AU DEBUT DE L'ANNEE	ENTREE DURANT L'ANNEE	TOTAL A TRAITER	SORTIE PENDANT L'ANNEE	INSTANCE A LA FIN D'ANNEE
2021	0	0	0	0	0
2022	0	2	2	2	0
2023	0	1	1	1	0
2024	0	2	2	2	0

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.8- LES ACTIVITÉS DU SIÈGE DU PAC SECOND DEGRÉ MAHAJANGA

II.8.1- LA CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Au début de l'année 2024, 5 dossiers étaient en instance pour la chambre correctionnelle du second degré.

Pendant la période, 29 nouveaux dossiers ont été reçus, portant le total à 34 dossiers traités. Parmi ces derniers, 25 ont donné lieu à des arrêts au fond.

Le taux d'évacuation des dossiers a atteint 73,5 %. À la fin de la période, 9 dossiers ont été renvoyés.

Tableau 66 : Situation des dossiers au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré PAC Mahajanga à 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2025	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIE PENDANT L'ANNEE	INSTANCE A LA FIN D'ANNEE
2024	5	29	34	25	9

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, 25 arrêts ont été rendus à la chambre correctionnelle du second Degré. Le nombre de recours en cassation est 9, contre 20 l'année précédente.

Une opposition a été enregistrée pour cette chambre correctionnelle durant cette période.

Le tableau ci-après représente l'évolution de nombre des arrêts au fond, l'opposition et le recours en cassation de 2021 à 2024.

Tableau 67 : Evolution des arrêts rendus au niveau de la Chambre correctionnelle du siège 2ndDegré PAC Mahajanga de 2019 à 2024.

PERIODE	2021	2022	2023	2024
ARRETS AU FOND	23	41	52	25
NOMBRE D'OPPOSITIONS	0	0	2	1
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	13	12	20	9

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

Les décisions rendues par la chambre correctionnelle 2nd degré du PAC Mahajanga

En 2024, la Chambre correctionnelle du PAC 2nd degré a rendu 25 décisions, impliquant 38 individus.

Parmi ces décisions, 20 condamnations ont été prononcées, 15 relaxes accordées et 03 affaires renvoyées pour fin de poursuite.

Le tableau suivant représente les décisions rendues par la chambre correctionnelle 2nd degré en 2024.

Tableau 68 : Situation des décisions rendues au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré PAC Mahajanga en 2024.

ANNEE	NOMBRE DE PERSONNES POURSUIVIES	RELAXEES	CONDAMNEES	RENVIOI DES FIN DE LA POURSUITE
2024	38	15	20	3

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

II.8.2- LA CHAMBRE D'ACCUSATION

Au début de l'année 2024, cette chambre d'accusation ne comptait aucun dossier en instance. Au cours de cette période, elle a enregistré 34 nouvelles affaires et rendu 33 arrêts, portant le taux d'évacuation des dossiers à 97,1 %.

À la fin de la période, un dossier a été renvoyé. Il s'agit d'un dossier OTPCA en cours d'instruction.

Tableau 69 : Situation des dossiers au niveau de la chambre d'accusation du siège 2ndDegré PAC Mahajanga à 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2024	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIES	INSTANCE DEBUT D'ANNEE 2025
2024	0	34	34	33	1

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, le nombre d'arrêts rendus a de nouveau augmenté pour atteindre 33, s'approchant du niveau de 2022. Le nombre de recours en cassation reste relativement faible.

Tableau 70 : Evolution des arrêts rendus au niveau de la chambre d'accusation 2nd degré PAC Antananarivo de 2021 à 2024

PERIODE	2021	2022	2023	2024
ARRETS RENDUS	12	36	13	33
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	2	2	1	1

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Les décisions rendues par la Chambre d'accusation 2nd degré du PAC Mahajanga

En 2024, la Chambre d'accusation du PAC 2nd degré a rendu 33 décisions dont 13 demandes de liberté provisoire, 12 appels contre les jugements de la CDP, 02 OTPCA et 06 autres demandes (Opposition contre MP contre ORCCO, Appel contre Ordonnance de refus d'informer, Décernement OPCD...). Les décisions rendues sont les suivantes :

- ⊙ **13 demandes de liberté provisoires directes : 10 ont été rejetées et 03 ont été accordées.**
- ⊙ **12 appels contre les jugements de la chambre de détention préventive : 10 ont été rejetés, 01 liberté provisoire accordée et 01 liberté provisoire sous contrôle judiciaire accordée.**
- ⊙ **OTPCA : un arrêt conforme, décernement de l'OPCI (ORCCO) et OTPCA en cours d'instruction.**
- ⊙ **Les autres demandes : décernement de l'OPCD de l'accusé en liberté, annulation partielle des dispositions de l'ORCCO (concernant 8 individus), confirmation des ordonnances rendues par le juge d'instruction (concernant 12 individus) et un appel irrecevable pour l'appel de classement sans suite.**

II.8.3- LA CHAMBRE DE SAISIE ET CONFISCATION DES AVOIRS (CSCA) DU SIÈGE 2ND DEGRÉ PAC MAHAJANGA

Au début de l'année 2024, aucun dossier n'était en instance dans cette chambre de saisie et confiscation des avoirs. Au total, deux nouveaux dossiers ont été enregistrés pendant cette période. Deux dossiers ont également été traités. Le taux de traitement des dossiers a atteint 100%. À la fin de la période, aucun dossier n'a été renvoyé.

Tableau 71 : Situation des dossiers au niveau CSCA du siège 2nd degré PAC Mahajanga de 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2024	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIES	INSTANCE DEBUT D'ANNEE 2025
2024	0	2	2	2	0

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs du siège 2nd degré a rendu 02 arrêts, Un arrêt a fait l'objet de pourvoi de cassation.

Tableau 72 : Evolution des arrêts rendus au niveau CSCA du siège 2nd degré PAC Mahajanga de 2021 à 2024

PERIODE	2021	2022	2023	2024
ARRETS RENDUS	0	2	1	2

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Les biens saisis

LA CSCA a décidé de procéder à la saisie de 02 biens immobiliers (terrain et propriété) et d'un véhicule.

II.8.4- LA COUR CRIMINELLE ORDINAIRE

Au début de l'année 2024, un dossier était en attente pour cette Cour Criminelle Ordinaire. Durant cette période, 24 nouveaux dossiers ont été enregistrés.

Au total, 25 dossiers ont été traités, dont 24 ont été jugés, ce qui représente un taux d'évacuation de 96,0 %.

Parmi les arrêts rendus, un quart sont devenus définitifs. À la fin de la période, un dossier a été renvoyé.

Tableau 73 : Situation des dossiers au niveau de la Cour Criminelle Ordinaire PAC 2nd degré Mahajanga à 2024

ANNEE	INSTANCE EN DEBUT L'ANNEE 2024	ENTREES AU COURS L'ANNEE 2024	TOTAL A TRAITER	SORTIES	INSTANCE DEBUT D'ANNEE 2025
2024	1	24	25	24	1

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En 2024, le siège 2nd degré du PAC Mahajanga a tenu 04 sessions de Cour Criminelle Ordinaire dont 03 à Mahajanga et 01 à Antsiranana. Elle a rendu 24 arrêts, contre 18 arrêts pour l'année précédente.

Parmi ces arrêts, un arrêt a fait l'objet d'opposition et 06 arrêts ont fait l'objet de pourvoi en cassation.

Tableau 74 : Evolution des arrêts rendus par la Cour Criminelle Ordinaire du PAC 2nd degré Mahajanga de 2021 à 2024

PERIODE	2021	2022	2023	2024
SESSION TENUE	1	6	3	4
ARRETS RENDUS	11	16	18	24
NOMBRE D'OPPOSITION	0	0	1	1
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	6	7	7	6

Source: DSISE/ Service Statistique/Février 2025

↳ Les décisions rendues par la Cour Criminelle Ordinaire du PAC Mahajanga

En 2024, la CCO a rendu 24 décisions concernant 62 individus. Parmi ces décisions, 29 ont conduit à des condamnations, tandis que 33 ont abouti à des acquittements.

Tableau 75 : Situation des décisions rendues par la CCO du siège 2nd Degré PAC Mahajanga en 2024

	Nombre accusé	Acquittement	Emprisonnement ferme	Emprisonnement avec amende avec sursis	Emprisonnement ferme et amende ferme	Amende Ferme seulement
Année 2024	62	33	3	2	22	2

Source : DSISE/ Service Statistique/Février 2025

En ce qui concerne les peines prononcées, 22 accusés ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ferme accompagnées d'amendes fermes, 3 à des peines d'emprisonnement ferme, 2 à des peines d'amende ferme seulement et 2 à des peines d'emprisonnement avec amende avec sursis.

Ces décisions ont été assorties de peines accessoires, telles que l'interdiction d'exercer une fonction publique pour 5 individus.

II.9- DÉCISIONS JUDICIAIRES TRANSMIS PAR LA CHAMBRE CSCA À L'ARAI

Depuis l'existence de l'ARAI, les PAC ont transmis un total de 333 décisions à l'ARAI (Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites) émanant de la juridiction du PAC Antananarivo et la juridiction du PAC Mahajanga. L'ARAI a pu exécuter 89,2% des décisions transmises par les deux juridictions du PAC.

Tableau 76 : État d'exécution des décisions judiciaires transmis à l'ARAI en 2024

PERIODE	DECISIONS TRANSMIS	DECISIONS EXECUTEES	DECISIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES	Taux d'exécution
Juin 2022 – Décembre	333	267	30	89,2%

Source : ARAI/2024

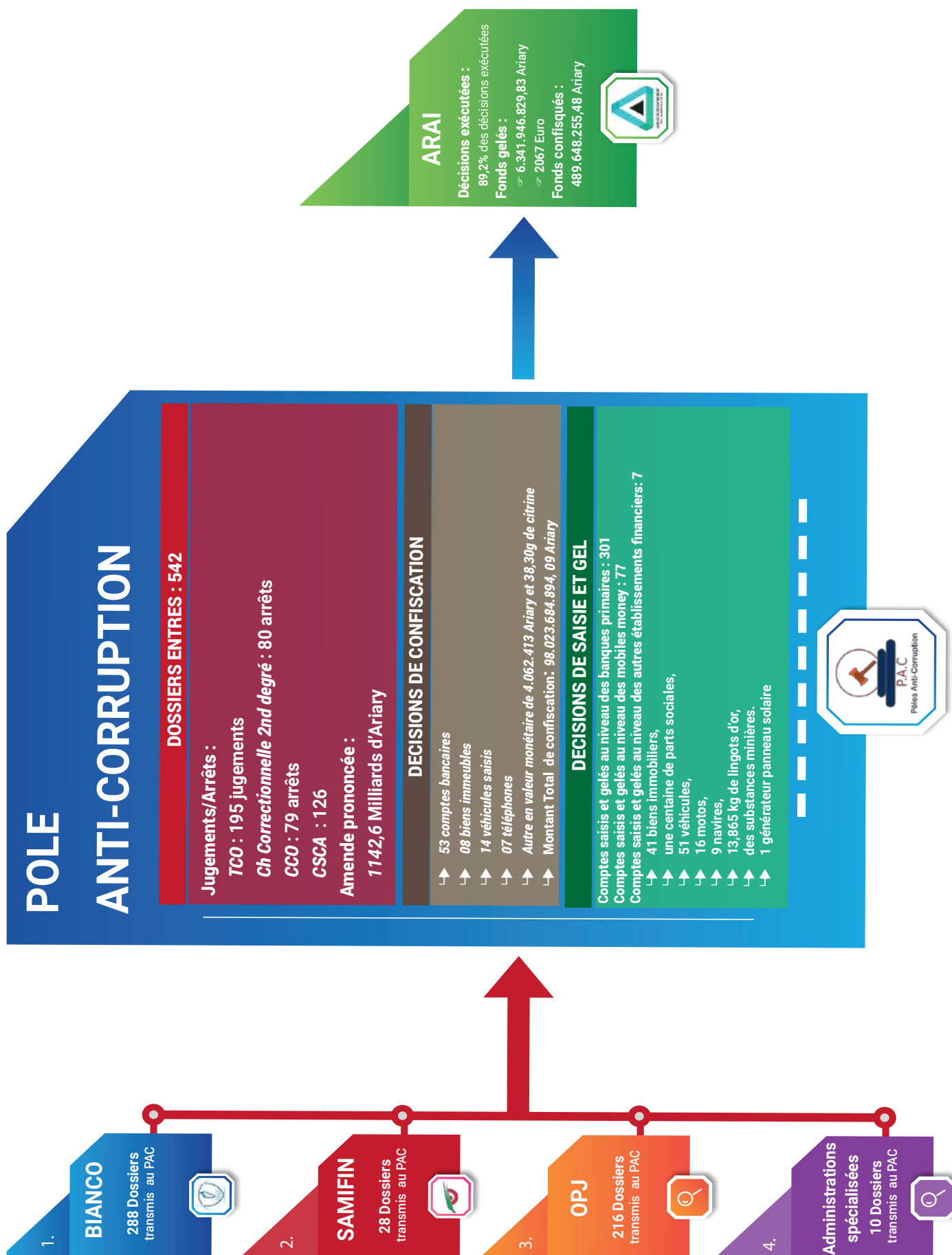
Un montant total de 6 341 946 829,83 Ariary et 2067 euros ont été gelés et probablement dans le cadre de procédures légales liées à des enquêtes ou des saisies. Une valeur de 489 648 255,48 Ariary a été effectivement confisquée indiquant que les autorités ont réussi à récupérer une partie importante des fonds d'origine.

Tableau 77 : Montant de fonds gelés et confisqués par l'ARAI en 2024

	FONDS GELES		FONDS CONFISQUES
	MONTANT EN ARIARY	MONTANT EN EUROS	MONTANT EN ARIARY
Juin 2022 – Décembre	6 341 946 829,83	2 067	489 648 255,48

Source : ARAI/2024

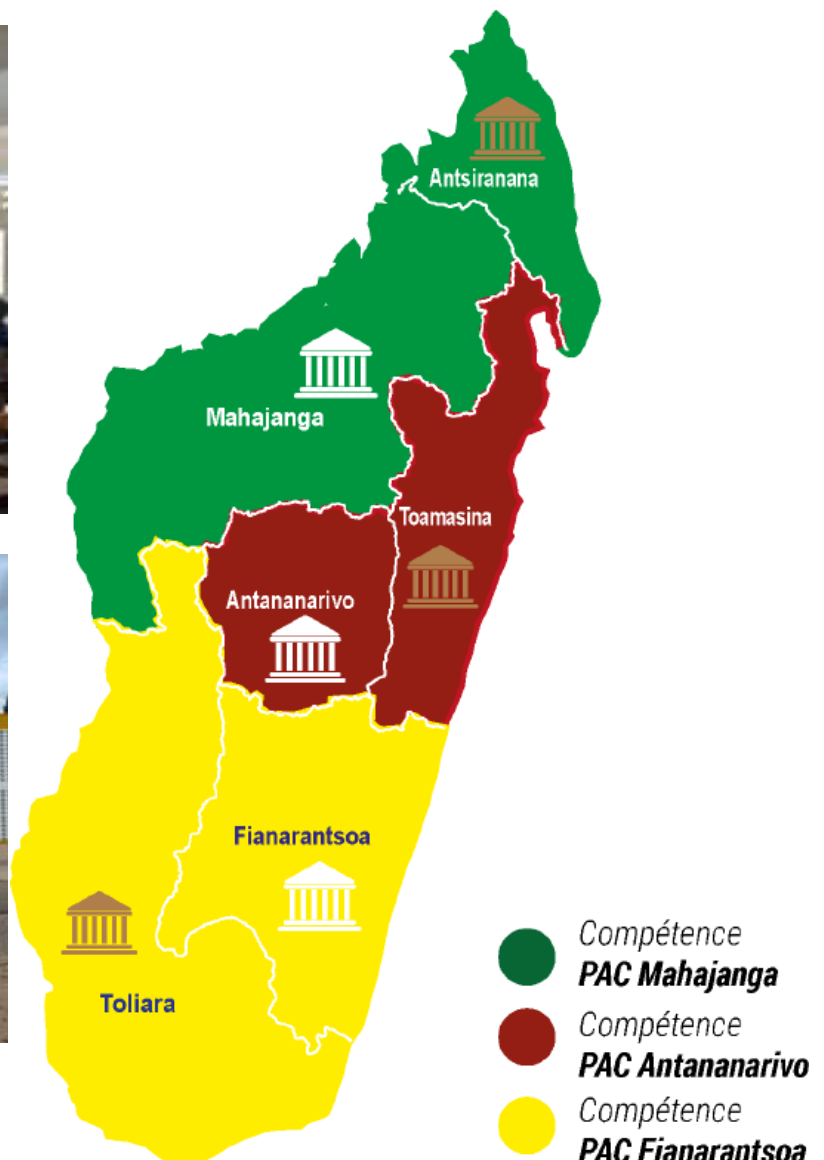
II.10- FLUX DES DONNEES ENTRE LE SYSTEME ANTI-CORRUPTION



II.11- LES DEPLACEMENTS POUR ENQUETES ET AUDIENCES FORAINES

Les PAC assurent des enquêtes et des audiences foraines dans les chefs-lieux des régions relevant de leur ressort notamment :

- ✧ *PAC Antananarivo : Antsirabe, Tsiroanomandidy, Toamasina et Ambatondrazaka ;*
- ✧ *PAC Mahajanga : Antsiranana, Sambava et Antalaha*



TROISIEME PARTIE :
EVÉNEMENTS MARQUANTS

III- LES ACTIVITES DE LA DIRECTION DE COORDINATION NATIONALE DES PACs

III.1- CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



11 juillet 2024 : Participation à la célébration de la journée Africaine de la lutte contre la corruption au Ministère des Affaires Etrangères.

III.2- ÉCHANGES AVEC DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES



14 août 2024 :

Suite à l'émission de la Commission Rogatoire Internationale référencée N°112-RP/PAC/24/IP/TCO/S2/LBC-DOU-20-CO/J1/PAC/24 du 30 Mai 2024

une délégation des autorités judiciaires thaïlandaises, conduite par le Procureur Général, Suriyon Prabhasawat, a été reçue au siège du Pôle Anti-Corruption (PAC) d'Antananarivo.

Cette mission s'inscrit dans la continuation des échanges entre le Ministère de la Justice de Madagascar et le Ministère de la Justice de Thaïlande, en vue de faire avancer les enquêtes sur le trafic de 48 lémuriers et de 1 000 tortues radiées, interceptés en mai 2024 sur le territoire thaïlandais.

Par ailleurs, un rapatriement de 757 tortues et 47 lémuriers radiés à Madagascar a été effectué avec succès le 13 décembre 2024.



22 octobre 2024 : Rencontre des dirigeants du Système Anti-Corruption (SAC) avec la Représentante Régionale de l'ONUDC Madame ASHITA MITTAL.

III.5- CÉRÉMONIES DE PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DES MAGISTRATS DU PAC MAHAJANGA



05 Décembre 2025 : Cérémonie officielle de prestation de serment du chef du siège du PAC Mahajanga



06 décembre 2024 : Audience solennelle d'installation du chef de siège du PAC second degré et du président du PAC premier degré à Mahajanga.

III.6- OPÉRATIONNALISATION DU PAC FIANARANTSOA



05 Décembre 2025 : Cérémonie officielle de prestation de serment du chef du siège du PAC Fianarantsoa



13 décembre 2024 : Cérémonie d'inauguration des locaux du PAC de Fianarantsoa.



13 décembre 2024 : Audience solennelle d'installation des magistrats du PAC de Fianarantsoa.

III.7- ÉLABORATION DE LA NOUVELLE SNLCC OU STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



21 mars 2024 : Première réunion du comité de pilotage (COPIL) sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption.



31 mai 2024 : Rencontre entre les membres du COPIL et les Ambassadeurs et les Partenaires Techniques et Financiers.

LES ATELIERS DE CONCERTATIONS RÉGIONALES DANS LES SIX PROVINCES DE MADAGASCAR SUR L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION POUR LA PÉRIODE 2025- 2030 :



ANTSIRANANA



TOLIARA

LES ATÉLIERS THÉMATIQUES SUR L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION POUR LA PÉRIODE 2025- 2030 :



Approche et genre



Atteinte des objectifs de développement durable ODD



Rôle du système judiciaire et des organes de contrôle



Préservation et gestion des ressources naturelles



28 novembre 2024 : Atelier national de validation de la nouvelle SNLCC.

III.8- RÉUNIONS & ATELIERS ET FORMATIONS



26 et 27 mars 2024 à Antananarivo :

une session de formation destinée aux greffiers du Pôle Anti-Corruption (PAC) axée sur la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA).



24 Août 2024 à Antananarivo :

Atelier de formation sur le thème « Investigations financières et recouvrement des avoirs dans le contexte de la lutte contre les infractions environnementales » avec Basel Institute



23 et 24 Juillet 2024 à Antananarivo :

Formation Préliminaire des nouveaux Magistrats du PAC Antananarivo



03 Octobre 2024 :

Réunion du comité de pilotage du projet GREEN CORRUPTION / FTM FOLLOW THE MONEY

III.9- LES ACTIVITES EXTRA- JURIDICIONNELLES



29 février 2024 : Séance de travail entre les magistrats du PAC Antananarivo et l'équipe de l'Interpol



26 Mars 2024 à Toamasina : Réunion des Officiers de Police Judiciaire OPJ et des Administrations spécialisées



04-05 Juin 2024 : Atelier d'échange entre les magistrats des PAC et l'équipe de la Direction Générale du Trésor



09 Octobre 2024 : Atelier d'échanges avec la Cour de Cassation



06 mars 2024 à Antananarivo : Réunion des Officiers de Police Judiciaire OPJ et des Administrations spécialisées



9-10 Octobre 2024 :
Audience foraine à Sambava



Le 17 avril 2024 à Mahajanga : Une campagne de sensibilisation auprès des collectivités territoriales décentralisées, axée sur la répression des infractions commises par des agents publics.



Le 05 Février 2024 : Atelier sur la mise en œuvre de la Digitalisation du Registre Central de Gel, Saisie et Confiscation entre les PACs et l'ARAI.



Date : 04 - 08 juin 2024

Programme de Formation des Évaluateurs Nationaux de L'ESAAMLG Madagascar organisé par le SAMIFIN.



25 Octobre 2024 :

Cérémonie de remise officielle des modules de formation aux Ecoles de la police judiciaire malagasy.

RIDIRECTIONNELLE PAC ANTANANARIVO

- © Réunion des Officiers de Police Judiciaire OPJ et des Administrations spécialisées : Antananarivo, Toamasina, Antsiranana, Mahajanga.
- © Collaboration sur la mise en place d'un nouveau dispositif anti-corruption à l'aéroport d'Ivato
- © Journée porte ouverte sur la lutte contre la corruption dans le secteur foncier
- © Journée porte ouverte « Fitsarana manakaiky vahoaka avec le Ministère de la Justice.



ACTIVITES JURIDICTIONNELLE PAC MAHAJANGA

- © Campagne de sensibilisation axée sur la répression des infractions commises par des agents publics auprès des collectivités territoriales décentralisées
- © Audience foraine à Sambava
- © Séance de travail dans les locaux de la région BOENY avec les STD et porte ouverte
- © Visite de courtoisie du nouveau DG du BIANCO



COOPERATION AVEC LE SYSTEME ANTI-CORRUPTION

- Atelier sur la mise en œuvre de la Digitalisation du Registre Central de Gel, Saisie et Confiscation entre les PACs et l'ARAI
- Programme de Formation des Évaluateurs Nationaux de l'ESAAMLG à Madagascar organisé par le SAMIFIN.
- Réunion du Comité de Pilotage (COPIL) sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption.



QUATRIEME PARTIE :

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE
SELON LE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL
(PTA) DES PACs

IV.1- LES RÉALISATIONS SUIVANT LE PTA



Pour l'année 2024, 77,88 % des indicateurs sont disponibles, avec un taux de 95,92 % pour l'objectif spécifique 1 (OS1) et 72,33 % pour l'objectif spécifique 2 (OS2).

Une communication renforcée a contribué à l'amélioration de la collecte des indicateurs et des statistiques, favorisant ainsi une meilleure disponibilité des données.

Concernant l'atteinte des indicateurs, le taux global pour cette année s'élève à 83,33 %, réparti comme suit : 76,60 % pour l'OS1 et 86,09 % pour l'OS2.

La DCN et les PACs ont défini un objectif global ambitieux :

« Contribuer à la lutte contre la recrudescence de la corruption et des infractions assimilées, du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, ainsi que des infractions économiques et financières connexes graves, en appliquant la politique dictée par la PGE visant la «BONNE GOUVERNANCE ET L'ETAT DES DROIT». »

Pour atteindre cet objectif, au moins 80 % des indicateurs de résultats des OS1 et OS2 doivent être atteints. Avec un taux de 83,33 %, l'année 2024 peut ainsi être considérée comme une réussite.

Les PACs doivent maintenir leur excellente performance de 86,09 %, tandis que l'équipe de la Direction de Coordination Nationale (DCN) devra redoubler d'efforts pour franchir le seuil des 80 % et renforcer son impact dans la mise en œuvre des actions engagées.

Tableau 78 : Les réalisations suivant le PTA

INDICATEURS		OS1	OS2	OG
Taux	Disponibilités	95,92%	72,33%	77,88%
	Atteints	76,60%	86,09%	83,33%

Source : DSISE/Service Suivi-évaluation/février 2025

IV.2- ÉVOLUTION DES INDICATEURS DANS LE TEMPS

Au cours des trois dernières années, la disponibilité des indicateurs a varié entre 82,90 % et 77,88 %, enregistrant une légère baisse .

En revanche, le taux d'atteinte des indicateurs disponible a progressé de manière significative, passant de 75,6 % en 2022 à 78,20 % en 2023, pour atteindre 83,33 % en 2024.

Cette dynamique positive témoigne des efforts persistants continus visant à améliorer la performance globale et à renforcer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Tableau 79 : Évolution des indicateurs durant les trois dernières années

		OS1			OS2			OG		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Taux	Disponibilités	96,30%	92,70%	95,92%	76,40%	78,20%	72,33%	82,90%	83,00%	77,88%
	Atteints	88,90%	89,10%	76,60%	69,10%	72,70%	86,09%	75,60%	78,20%	83,33%

Source : DSISE/Service Suivi-évaluation/février 2025

IV.3- ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES PACS

IV.3.1- PAC ANTANANARIVO

Au cours des quatre dernières années, le rythme d'évacuation des dossiers est demeuré soutenu, tant au niveau du Parquet du PAC de premier degré qu'au sein du Ministère Public du PAC de second degré d'Antananarivo. Ce résultat est dû à une organisation bien rodée et à un engagement constant des acteurs judiciaires.

Concernant les juridictions de siège, une progression notable du taux de traitement des dossiers a été enregistrée, traduisant une amélioration continue de la performance judiciaire.

Ces résultats s'inscrivent dans le prolongement de sept années d'existence du PAC d'Antananarivo, opérationnel depuis 2018. Ils reflètent les efforts conjoints des magistrats, greffiers et personnels administratifs, soutenus par l'accompagnement stratégique et logistique de la Direction de Coordination Nationale.

IV.3.2- PAC MAHAJANGA

Pour le PAC de Mahajanga, des efforts ont été déployés pour accélérer le traitement des dossiers. Le taux d'évacuation des dossiers de procédure y demeure relativement constant reflétant une stabilité dans les performances malgré certaines contraintes structurelles. Des ajustements restent néanmoins nécessaires pour renforcer davantage l'efficacité de cette juridiction spécialisée.

Tableau 80 : Évolution de la performance des PACs

	2021	2022	2023	2024
TAUX DE DOSSIERS JUGÉS				
PAC Antananarivo	27,00%	48,10%	49%	79,80%
PAC Mahajanga	29,60%	28,70%	59,10%	61,40%
TAUX D'ÉVACUATION DES DOSSIERS DE PROCÉDURE				
PAC ANTANANARIVO				
Parquet	100%	100%	100%	100%
Siège 1er degré	41,00%	54,40%	73,70%	76,18%
Ministère Public du 2nd degré	100%	100%	100%	100%
Siège 2nd degré	80,20%	73,50%	81,80%	87,50%
PAC MAHAJANGA				
Parquet	28,40%	84,30%	85,40%	83,25%
Siège 1er degré	88,20%	74,60%	76,20%	71,26%
Ministère Public du 2nd degré	100%	95,30%	100%	88,17%
Siège 2nd degré	85,00%	89,10%	95,60%	89,69%
RATIO CONDAMNÉ/PRÉVENU				
PAC Antananarivo	70/30	72,7/23,6	72/28	
PAC Mahajanga	22/78	56,7/30	68,4/31,6	59/41

Source : DSISE/Service Suivi-Évaluation/février 2025

CINQUIEME PARTIE :

LES OBSTACLES A L'ATTEINTE
DES OBJECTIFS ET LES PERSPECTIVES

V.1- LES OBSTACLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

En 2024, les Pôles Anti-Corruption ont été confrontés à un manque significatif de personnel, particulièrement marqué au niveau du PAC de Fianarantsoa, où plusieurs postes clés restent vacants, notamment ceux de Chef du Ministère Public, d'Avocat Général et de Substitut Général. Cette situation fragilise la mise en œuvre complète des attributions de la juridiction.

Le PAC de Mahajanga, chargé également du ressort de la province d'Antsiranana, fonctionne avec une équipe réduite. Le siège du premier degré ne compte que trois magistrats (un président, un juge et un juge d'instruction) et sept greffiers. Ce sous-effectif a empêché la constitution de la Chambre de Détention Préventive et de la Chambre de Saisie et de Confiscation des Avoirs. Pour pallier cette carence, il a fallu recourir au service des Conseillers du second degré.

De plus, Seulement 05 Magistrats assurent le fonctionnement de la section correctionnelle du siège 2nd deu PAC Mahajanga. Les fréquents cas d'empêchement réduisent encore leur disponibilité, au point que lorsque trois magistrats siègent à la Chambre d'Accusation, seuls deux restent pour assurer les autres sessions. Cette contrainte a nécessité la mobilisation de Magistrats du PAC d'Antananarivo, désignés par Ordonnance du Premier Président de la Cour Suprême.

L'enclavement des zones d'intervention entrave également la tenue régulière des audiences foraines. La faible fréquence de ces audiences entraîne l'accumulation de dossiers en attente, tandis que la charge de travail reste trop importante pour être absorbée dans les délais impartis, faute de moyens humains et logistiques suffisants.

Par ailleurs, les retards importants dans le paiement des indemnités de déplacement liées aux missions foraines par le Trésor Public, ainsi que le manque de ressources financières de certains témoins, compliquent considérablement les procédures judiciaires. Cette situation affecte également les Officiers de Police Judiciaire, qui se retrouvent dans l'incapacité d'exécuter efficacement les mandats d'amener et d'arrêt.

Enfin, les conditions matérielles de travail posent de sérieuses préoccupations : les locaux abritant les PAC manquent de sécurité et les ressources de base nécessaires au bon déroulement des missions judiciaires font souvent défaut. L'insuffisance chronique des équipements et infrastructures compromet directement la performance et l'efficacité des équipes sur terrain.

V.2- LES PERSPECTIVES

Afin d'améliorer l'accessibilité à la justice pour les populations éloignées, une augmentation de la fréquence des enquêtes et des audiences foraines dans les ressorts territoriaux est envisagée. Cette mesure vise non seulement à réduire les délais de traitement des dossiers, mais aussi à désengorger les juridictions centrales, souvent saturées.

Parallèlement, l'intensification des campagnes de sensibilisation est prévue pour renforcer la communication institutionnelle. Ces actions cibleront le grand public ainsi que les parties prenantes, en mettant l'accent sur la compréhension des procédures judiciaires et la dissuasion par la connaissance des sanctions prévues par la loi.

Un autre axe stratégique porte sur le renforcement des effectifs de Magistrats et Greffiers, avec une attention particulière pour le PAC de Fianarantsoa, où le manque de personnel constitue un frein majeur au bon fonctionnement des juridictions.

Dans une perspective de modernisation et d'efficacité, la digitalisation des procédures judiciaires sera accélérée.

Enfin, pour renforcer la présence territoriale du PAC de Fianarantsoa, des antennes seront créées à Tuléar et à Manakara. Cette initiative répond à la nécessité d'une couverture judiciaire mieux adaptée à l'étendue géographique de sa compétence, aujourd'hui trop vaste pour une seule base opérationnelle.

V.3- LES BESOINS

En vue de l'élargissement des compétences des PAC dans les six provinces de Madagascar et de la mise en œuvre des audiences foraines, des ressources supplémentaires seront nécessaires :

- ✧ ***Véhicules 4x4 pour chaque PAC***
- ✧ ***Ordinateurs portables et imprimantes mobiles adaptés aux déplacements en audiences foraines***
- ✧ ***Serveur et équipements informatiques destinés à la centralisation des données***



CONCLUSION

L'année 2024 a été une année charnière dans la structuration et l'extension des Pôles Anti-Corruption (PAC) à Madagascar. L'opérationnalisation du PAC de Fianarantsoa marque un pas décisif vers une couverture judiciaire plus équitable et plus accessible, complétée par une volonté institutionnelle manifeste de renforcer la lutte contre l'impunité et la corruption.

Les résultats présentés dans ce rapport témoignent d'une avancée significative en matière de traitement des affaires judiciaires, d'optimisation des ressources disponibles, et de mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation performant. Toutefois, des défis majeurs subsistent, notamment en ce qui concerne les moyens logistiques, la coordination interinstitutionnelle et l'exécution effective des décisions judiciaires.

Les perspectives pour 2025 sont porteuses d'espoir, avec l'entrée en vigueur de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption 2025–2030, l'extension des outils numériques, et une approche renouvelée de la coordination et du suivi. Le renforcement des capacités des acteurs judiciaires et la mise en réseau des juridictions spécialisées demeurent des leviers essentiels pour garantir l'efficacité et la crédibilité du dispositif anti-corruption.

Plus que jamais, l'engagement des magistrats, des greffiers, des agents de soutien, ainsi que de nos Partenaires Techniques et Financiers, sera déterminant pour transformer les ambitions institutionnelles en résultats concrets, durables et palpables pour les citoyens.

Pour une justice indépendante, performante et au service de l'intégrité.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Le personnel de la DCN et des PACs	7
Tableau 2 : Les nouvelles acquisitions.....	8
Tableau 3 : Budget de la DCN/PAC au titre de l'exercice 2024	10
Tableau 4 : Les réalisations au titre de l'exercice 2024.....	10
Tableau 5 : Les Frais de Justice Pénale et assimilés ou FJPA.....	11
Tableau 6 : Les réalisations DSISE durant l'année 2024	12
Tableau 7 : Tableau récapitulatif des activités de la PRMP	13
Tableau 8 : Etat des affaires enregistrées au parquet près le PAC 1er degré Antananarivo durant l'année 2024.....	15
Tableau 9 : Évolution de la saisine du Parquet 1er degré du PAC Antananarivo depuis sa création jusqu'à 2024	15
Tableau 10 : Situation des dossiers transmis aux OPJ et des administrations spécialisées au cours de l'année 2024.....	17
Tableau 11 : Situation de traitement des rapports des administrations spécialisées au cours de l'année 2024.....	18
Tableau 12: Situation des dossiers jugés au niveau du tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo au cours de l'année 2024....	22
Tableau 13 : Évolution des décisions rendues par le Tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo de juin 2018 jusqu'en décembre 2024	23
Tableau 14 : La situation des personnes jugées du tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo pour l'année 2024.....	23
Tableau 15 : Évolution de nombre des personnes jugées, relaxées et condamnées du tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024.....	24
Tableau 16 : La situation des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo pour l'année 2024	25
Tableau 17 : Évolution des peines principales prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024.....	25
Tableau 18: Évolution de demandes d'opposition et décisions prises de la CDP du siège 1er degré, PAC Antananarivo de 2022 à 2024.....	26
Tableau 19 : Évolution de demandes de mise en liberté provisoire au niveau de la CDP du siège 1er degré PAC Antananarivo de 2019 à 2024	26
Tableau 20 : Évolution de la saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs du Siège 1er Degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024	27
Tableau 21 : Évolution de procédure d'opposition de saisies et gels de la CSCA du Siège 1er Degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024	27
Tableau 22: Évolution de procédure de mainlevée aux confiscations de la CSCA du siège 1er degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024	28
Tableau 23: Évolution des biens saisis de la CSCA du siège 1er degré du PAC Antananarivo.....	29
Tableau 24 : État des dossiers au niveau des cabinets d'instruction du PAC Antananarivo au cours de l'année 2024.....	29

Tableau 25 : Évolution des dossiers au niveau des 4 cabinets d’instruction du PAC Antananarivo de 2019 à 2024.....	30
Tableau 26 : Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté au cours de l’année 2024.....	30
Tableau 27 : Évolution des affaires correctionnelles traitées au niveau du Ministère Public près le PAC 2nd degré Antananarivo de 2019 à 2024	31
Tableau 28 : Évolution des affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2nd degré Antananarivo de 2019 à 2024	31
Tableau 29 : Évolution des affaires criminelles enrôlées devant la CCO de 2019 à 2024.....	32
Tableau 30 : Évolution des dossiers traités par le Ministère Public et transmis à la Chambre d’Accusation du siège 2nd degré de 2019 à 2024	32
Tableau 31 : Évolution des dossiers parvenus au secrétariat de la CSCA 2nd degré du PAC Antananarivo de 2019 à 2024.....	33
Tableau 32: Évolution des demandes d’interdiction de sortie du territoire parvenues au secrétariat du Parquet général près le PAC 2nd degré d’Antananarivo de 2019 à 2024.....	33
Tableau 33 : Situation des dossiers au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré PAC Antananarivo durant l’année 2024.....	34
Tableau 34 : Évolution des arrêts rendus au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré, PAC Antananarivo de 2019 à 2024.	34
Tableau 35 : Situation des décisions rendues au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré du PAC Antananarivo en 2024.....	35
Tableau 36 : Situation des dossiers au niveau de la chambre d’accusation du siège 2ndDegré, PAC Antananarivo à 2024.....	35
Tableau 37 : Évolution des arrêts rendus au niveau de la chambre d’accusation 2nd degré PAC Antananarivo de 2019 à 2024	35
Tableau 38 : Situation des dossiers au niveau de la Cour Criminelle Ordinaire du PAC 2nd degré d’Antananarivo en 2024	36
Tableau 39 : Evolution des arrêts rendus par la Cour Criminelle Ordinaire du PAC 2nd degré d’Antananarivo de 2019 à 2024	36
Tableau 40 : Situation des décisions rendues par la CCO du siège 2nd Degré du PAC Antananarivo en 2024.....	36
Tableau 41 : Situation des dossiers au niveau CSCA du siège 2nd degré PAC Antananarivo de 2024	37
Tableau 42 : Evolution des arrêts rendus au niveau de la CSCA du siège 2nd degré PAC Antananarivo de 2019 à 2024	37
Tableau 43 : Les biens saisis de la CSCA du siège 2nd degré du PAC Antananarivo en 2023 et 2024.....	38
Tableau 44 : Evolution de montant des amendes prononcées par le siège 2nd degré de 2021 à 2023 montant en Milliard d’Ariary	38
Tableau 45 : État des affaires entrées au parquet près le PAC 1er degré Mahajanga durant l’année 2024	39
Tableau 46 : Évolution de la saisine du Parquet près le PAC 1er degré Mahajanga depuis la création du PAC de Mahajanga jusqu’à 2024	39
Tableau 47 : Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté en 2024.....	41
Tableau 48: Situation de dossiers jugés au niveau du tribunal correctionnel du 1er degré au cours de l’année 2024	45
Tableau 49 : Évolution des décisions rendues par le Tribunal correctionnel du PAC 1er degré Mahajanga de 2021 à 2024	46
Tableau 50 : La situation des personnes jugées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga pour l’année 2024	46
Tableau 51 : Évolution de nombre des personnes jugées, relaxées et condamnées au tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga de 2021 à 2024.....	47
Tableau 52 : La situation des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga pour l’année	

2024.....	48
Tableau 53 : Évolution des peines principales prononcées par le tribunal correctionnel 1er degré du PAC Mahajanga de 2021 à 2024..	48
Tableau 54 : Évolution de demandes d’opposition et décisions prises de la CDP du siège 1er degré PAC Mahajangade 2022 à 2024.....	49
Tableau 55 : Évolution de demandes de mise en liberté provisoire au niveau de la CDP du siège 1er degré PAC Mahajanga de 2020 à 2024	49
Tableau 56 : Évolution de la saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs du Siège 1er Degré du PAC Mahajanga de 2020 à 2024	50
Tableau 57 : Évolution de procédure d’opposition de saisies et gels de la CSCA du Siège 1er Degré du PAC Mahajanga de 2019 à 2024.....	50
Tableau 58 : Évolution des biens saisis de la CSCA du siège 1er degré du PAC Mahajanga	51
Tableau 59 : État des dossiers au niveau des cabinets d’instruction du PAC Mahajanga au cours de l’année 2024	51
Tableau 60 : Évolution des dossiers au niveau des cabinets d’instruction du PAC Mahajanga de 2020 à 2024	52
Tableau 61 : Le nombre de personnes mises en examen, voies de poursuite et décision sur la liberté du PAC Mahajanga durant l’année 2024	52
Tableau 62 : Évolution des affaires correctionnelles traitées au niveau du Ministère Public PAC 2nd degré Mahajanga de 2020 à 2024	53
Tableau 63: Évolution des affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2nd degré Mahajanga de 2021 à 2024.....	53
Tableau 64 : Évolution des dossiers traités par le Ministère Public et transmis à la Chambre d’Accusation du siège 2nd degré de 2021 à 2024	54
Tableau 65 : Evolution des dossiers parvenus au secrétariat de la CSCA 2nd degré du PAC Mahajanga de 2019 à 2024	54
Tableau 66 : Situation des dossiers au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré PAC Mahajanga à 2024	55
Tableau 67 : Evolution des arrêts rendus au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré PAC Mahajanga de 2019 à 2024.....	55
Tableau 68 : Situation des décisions rendues au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2ndDegré PAC Mahajanga en 2024...	56
Tableau 69 : Situation des dossiers au niveau de la chambre d’accusation du siège 2ndDegré PAC Mahajanga à 2024.....	56
Tableau 70 : Evolution des arrêts rendus au niveau de la chambre d’accusation 2nd degré PAC Antananarivo de 2021 à 2024	56
Tableau 71 : Situation des dossiers au niveau CSCA du siège 2nd degré PAC Mahajanga de 2024	57
Tableau 72 : Evolution des arrêts rendus au niveau CSCA du siège 2nd degré PAC Mahajanga de 2021 à 2024	57
Tableau 73 : Situation des dossiers au niveau de la Cour Criminelle Ordinaire PAC 2nd degré Mahajanga à 2024	58
Tableau 74 : Evolution des arrêts rendus par la Cour Criminelle Ordinaire du PAC 2nd degré Mahajanga de 2021 à 2024.....	58
Tableau 75 : Situation des décisions rendues par la CCO du siège 2nd Degré PAC Mahajanga en 2024.....	59
Tableau 76 : État d’exécution des décisions judiciaires transmis à l’ARAI en 2024.....	59
Tableau 77 : Montant de fonds gelés et confisqués par l’ARAI en 2024.....	59
Tableau 78 : Les réalisations suivant le PTA.....	79
Tableau 79 : Évolution des indicateurs durant les trois dernières années.....	79
Tableau 80 : Évolution de la performance des PACs.....	80

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les personnels de la DCN/PAC selon le genre durant l'année 2024.....	8
Figure 2 : Les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2024.....	16
Figure 3 : Répartition des affaires selon les modes de poursuites prises par le Ministère Public durant l'année 2024.....	16
Figure 4 : Les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2024.....	17
Figure 5 : Les infractions traitées au PAC Antananarivo au cours de l'année 2024.....	19
Figure 6 : La répartition des personnes présentées le parquet 1er degré selon le genre au cours de l'année 2024.....	20
Figure 7 : La répartition des prévenus du Parquet près le PAC 1er degré Antananarivo selon les catégories socio-professionnelles pour l'année 2024.....	21
Figure 8 : Évolution du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics de 2019 à 2024	22
Figure 9 : Les sources des plaintes et des procès-verbaux reçus par le Parquet près le PAC 1er degré de Mahajanga au cours de l'année 2024	40
Figure 10 : Répartition des affaires selon les modes de poursuites prises par le Ministère Public durant l'année 2024	41
Figure 11 : Les infractions relevant de la compétence du PAC Mahajanga traitées au cours de l'année 2024	42
Figure 12 : La répartition des personnes présentées le parquet 1er degré près du PAC Mahajanga selon le genre au cours de l'année 2024	43
Figure 13 : La répartition des prévenus du Parquet près le PAC 1er degré Mahajanga selon les catégories socio-professionnelles pour l'année 2024	44
Figure 14 : Évolution du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics de 2020 à 2024 ...	45

LISTE DES ABREVIATIONS

ARAI	Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
CCO	Cour Criminelle Ordinaire
CDP	Chambre de Détention Préventive
CITP	Classification Internationale Type des Professions
COPIL	Comité de pilotage
CPAC	Chaine Pénale Anti-Corruption
CPEAC	Chaine Pénale Economique Anti-Corruption
CSCA	Chambre de Saisie et de Confiscation des Avoirs
DAF	Direction Administrative et Financière
DBIFA	Direction de la Brigade d'Investigation Financière et d'Audit
DCN	Direction de Coordination Nationale
DDP	Détournement de Deniers Publics
DSISE	Direction du Système d'Information et Suivi-Evaluation
FJPA	Frais de Justice Pénale et Assimilés
FINEX	Financement Extérieur
FT	Financement du Terrorisme
IST	Interdiction de Sortie du Territoire
LBC	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LP	Liberté Provisoire
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable



MICC	Ministère de l'Industrialisation du Commerce et de la Consommation
MINJUS	Ministère de la Justice
OG	Objectif Global
ODD	Objectif de Développement Durable
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OPCD	Ordonnance de Prise de Corps Direct
OPJ	Officiers de Police Judiciaire
ORCCO	Ordonnance de Renvoi devant la Cour Criminelle Ordinaire
OS	Objectif Spécifique
OTPCA	Ordonnance de Transmission des Pièces devant la Chambre d'Accusation
PAC	Pôle Anti-Corruption
PGE	Plan Générale de l'Etat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PTA	Plan de Travail Annuel
RPI	Ressources Propres Interne
SAF	Service Administratif et Financier
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
SS	Service Statistique
SAILC	Service de l'Audit Interne et de la Lutte contre la Corruption

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE :LES RESSOURCES DE LA DIRECTION DE COORDINATION NATIONALE DES PÔLES ANTI-CORRUPTION

I.1-DIRECTION ADMINISTRATIF ET FINANCIER	7
I.1.1-Les Ressources Humaines	7
I.1.2-Les acquisitions :	8
I.1.3-Les ressources financières	10
I.1.3.1-Les allocations budgétaires de la DCN/PAC :	10
I.1.3.2-Les réalisations budgétaires en 2024.....	10
I.1.4-Les Frais de Justice Pénale et assimilés ou FJPA	11
I.2-DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE SUIVI-EVALUATION	11
I.2.1-Les activités de la DSISE.....	11
I.3-PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS.....	13
I.3.1-Les activités de la PRMP	13

DEUXIEME PARTIE :RÉSULTATS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS ET RÉALISATIONS DES PAC

II.1-Les Activités du PAC 1er degré ANTANANARIVO	15
II.1.1-Activités du Parquet près le PAC Premier Degré.....	15
II.1.2-Sources des Procès-verbaux transmis au parquet durant l'année 2024	15
II.1.3-Répartition des dossiers selon les modes de poursuite appliquées par le Parquet 1er degré du PAC Antananarivo au cours de l'année 2024	16
II.1.4-Situation des dossiers transmis aux OPJ et les administrations spécialisées.....	17
II.1.5-Situation de traitement des rapports des administrations spécialisées.	18
II.1.6-Les principales infractions déferées au Parquet au cours de l'année 2024	18
II.1.7-Répartition des prévenus selon le genre.....	20
II.1.8-Répartition des prévenus selon les catégories professionnelles	20
II.1.9-Montant approximatif des flux financiers mis en jeu en matière de DDP au niveau du parquet Antananarivo	22
II.2-Activités du Siège du PAC Premier Degré.....	22
II.2.1-Décisions rendues au niveau du tribunal correctionnel du 1er degré	22
II.2.2-Les condamnations	23
II.2.3-Les Peines prononcées par le Tribunal correctionnel 1er degré du PAC Antananarivo.....	24
II.2.4-Les dossiers traités au niveau de la Chambre de Détention Préventive (CDP)	26
II.2.5-La Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA).....	27

II.2.6-Réalisations au niveau des Cabinets d'Instruction	29
II.3-La saisine du Ministère Public près le PAC Second Degré	31
II.3.1-les affaires correctionnelles.....	31
II.3.2-Les affaires criminelles.....	31
II.3.3-Les affaires criminelles enrôlées devant la CCO	32
II.3.4-Les dossiers traités par le Ministère Public près le PAC 2nd degré d'Antananarivo et transmis à la Chambre d'Accusation	32
II.3.5-Les dossiers transmis par le Ministère Public à la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) près le PAC 2nd Degré Antananarivo	33
II.3.6-Les mesures d'interdiction de sortie du territoire.....	33
II.4-Les Activités du Siège du PAC Second Degré d'Antananarivo	34
II.4.1-La Chambre Correctionnelle	34
II.4.2-La Chambre d'Accusation	35
II.4.3-La Cour Criminelle Ordinaire	36
II.4.4-La Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) du siège 2nd degré PAC Antananarivo	37
II.4.5-Les amendes prononcées par le siège 2nd degré	38
II.5-Les Activités du PAC 1er degré MAHAJANGA	39
II.5.1-Activités du Parquet près le PAC Premier Degré.....	39
II.5.2-Sources des Procès-verbaux transmis au parquet durant l'année 2024	40
II.5.3-Répartition des dossiers selon les modes de poursuite appliquées par le Parquet près le PAC 1er degré Mahajanga au cours de l'année 2024	40
II.5.4-Les principales infractions déferées au Parquet près le PAC 1er degré Mahajanga au cours de l'année 2024.....	41
II.5.5-Répartition des prévenus selon le genre.....	43
II.5.6-Répartition des prévenus selon les catégories professionnelles	43
II.5.7-Montant approximatif des flux financiers mis en jeu en matière de DDP au niveau du Parquet près le PAC Mahajanga	45
II.6-Activités du Siège du PAC Premier Degré Mahajanga	45
II.6.1-Décisions rendues au niveau du Tribunal correctionnel du PAC 1er degré Mahajanga	45
II.6.2-Les condamnations	46
II.6.3-Peines prononcées par le Tribunal correctionnel du PAC Mahajanga	47
II.6.4-Les dossiers traités au niveau de la Chambre de Détention Préventive (CDP)	49
II.6.5-Situation des saisines au niveau de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA)	50
II.6.6-Réalisations au niveau des Cabinets d'Instruction	51
II.7-La saisine du Ministère Public près le PAC Second Degré Mahajanga.....	53
II.7.1-Les affaires correctionnelles	53
II.7.2-Les affaires criminelles.....	53
II.7.3-Les dossiers traités par le Ministère Public du 2nd degré et transmis à la Chambre d'Accusation.....	54
II.7.4-Les dossiers transmis par le Ministère Public à la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) 2nd Degré Mahajanga	54

II.8-Les Activités du Siège du PAC Second Degré Mahajanga	55
II.8.1-La Chambre Correctionnelle	55
II.8.2-La Chambre d'Accusation	56
II.8.3-La Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) du siège 2nd degré PAC Mahajanga	57
II.8.4-La Cour Criminelle Ordinaire	58
II.9-Décisions judiciaires transmis par la chambre CSCA à l'ARAI.....	59
II.10-FLUX DES DONNEES ENTRE LE SYSTEME ANTI-CORRUPTION.....	60
II.11-LES DEPLACEMENTS POUR ENQUETES ET AUDIENCES FORAINES	61

TROISIEME PARTIE :EVÉNEMENTS MARQUANTS

III.1-Célébrations de la journée de lutte contre la corruption.....	63
III.2-Échanges avec des délégations étrangères	63
III.5-Cérémonies de prestation de serment et installation des magistrats du PAC Mahajanga	64
III.6-Opérationnalisation du PAC Fianarantsoa	65
III.7-Élaboration de la nouvelle SNLCC ou Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption	68
III.8-Réunions & Ateliers et Formations	71
III.9-Les activites extra- juridictionnelles	72

QUATRIEME PARTIE :ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE SELON LE PLAN DE TRAVAIL AN-NUEL (PTA) DES PACS

IV.1-Les réalisations suivant le PTA	78
IV.2-Évolution des indicateurs dans le temps	79
IV.3-Évaluation de la Performance des PACs	80
IV.3.1-PAC Antananarivo.....	80
IV.3.2-PAC Mahajanga	80

CINQUIEME PARTIE :LES OBSTACLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET LES PERSPECTIVES

V.1-Les obstacles à l'atteinte des objectifs.....	82
V.2-Les perspectives	82
V.3-Les besoins	83

Ce document a été réalisé par :

Madame RABARIJOHN Rivonandrianina, Coordonnatrice Nationale des PACs

Madame VOLAHANITRA Olivà Judith Romancia, Directeur du Système Information et Suivi-Evaluation

Monsieur RAKOTOMANANA ANDRIAMIHAJA Delphin Marius, Chef du Service Statistique

Monsieur RARIVOMANANTSOA Harivelo Tantely, Chef du Service Suivi-Evaluation

Et toute l'équipe de la DSISE

En étroite collaboration avec:

Monsieur NIHERASON Dina Jerry Thimon, Directeur Administratif et Fianancier

Madame ANDRIANIAINJAFIHAFY Miarantsilavina, Personne Responsable des Marchés Publics

Madame RAMBELO Volatsinana Sahoby, Chef du Siège PAC Second Degré Antananarivo

Madame RAHARIJAONA Olimalala, Chef du Siège PAC Second Degré Mahajanga

Madame RASOAHANTA Elysée, Chef du Ministère Public du Second Degré près le PAC Antananarivo

Madame RAZAFINDRAINIBE Hanitriniaina Jacqueline, Chef du Ministère Public par Interim du Second Degré près le PAC Mahajanga

Madame RANDRIANJAFY Felanasoa Fernandine, Président du Siège PAC Premier Degré Antananarivo

Monsieur ANONA RAKOTONIARIVO Joël Orimbato, Président du Siège PAC Premier Degré Mahajanga

Madame RAHETLAH Baovola, Procureur de la République près le PAC Antananarivo

Madame RANDRIAMAHEFARILALA Rindra Harizo, Procureur de la République près le PAC Mahajanga

© Copyright - DCN-PAC Mars 2025

